



**LE MAGAZINE
DE LA FNARS**

N°2 - HIVER 2013



DOSSIER

PRIORITÉ AU LOGEMENT

DURABLE

« J'ÉTAIS DESCENDU TELLEMENT BAS QUE JE N'ÉTAIS PLUS CAPABLE D'HABITER SEUL. IL A FALLU TOUT RÉAPPRENDRE... »

« PERMETTRE UN ACCÈS DURABLE AU LOGEMENT »

affirmer ses positions en matière d'hébergement-logement, d'insertion dans l'emploi, de santé et de minima sociaux. Cette conférence marque un discours nouveau et, nous l'espérons, un tournant dans la politique menée en direction des plus démunis. Au-delà du symbole, des avancées positives si l'on tient compte des contraintes budgétaires actuelles, notamment sur l'accès aux droits sociaux et sur la gouvernance des politiques de solidarité, ont été annoncées par le Premier ministre. Certaines d'entre elles rejoignent les « idées neuves » élaborées avec le réseau de la FNARS l'an dernier et les contributions travaillées par nos associations régionales. En matière de logement pour ne parler que de l'objet du dossier de ce magazine, des décisions positives, même si elles sont en deçà de nos demandes,

Les 10 et 11 décembre derniers se tenait la conférence contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. La FNARS, avec les autres associations du secteur social, a pu lors des groupes de travail qui ont préparé celle-ci, réaffirmer

ont été prises : programme de création de logements à bas niveau de loyer, développement de l'offre de logements locatifs sociaux, construction de logements adaptés pour les personnes ayant un besoin d'accompagnement social, développement du recours à l'intermédiation locative, réforme des modalités d'attribution des logements sociaux, garantie universelle des risques locatifs. Mais il manque dans les annonces du gouvernement des mesures plus structurelles et surtout pluriannuelles pour réorienter l'accès au logement des personnes en situation de pauvreté avec un accompagnement adapté. Une remise à plat de la politique du logement est nécessaire pour l'adapter aux évolutions sociétales, et la politique du « Logement d'abord » initiée par le précédent gouvernement reste à clarifier avec l'ensemble des acteurs, sans oublier les personnes accueillies. La FNARS veillera à la mise en application des mesures déjà annoncées et à leur prolongation dans le plan pluriannuel annoncé par le gouvernement ; elle se tient prête à poursuivre le travail engagé à l'occasion de la conférence pour permettre aux personnes en situation d'exclusion un accès durable au logement. ■

Louis Gallois, Président de la FNARS

SOMMAIRE



3 ACTUALITÉS

- . 8,5 millions
- . Un lipdub pour modifier le regard sur l'exclusion
- . Accompagnement et ruralité, quelles pratiques en Europe ?
- . Vers des jours meilleurs

8 DOSSIER

PRIORITÉ AU LOGEMENT DURABLE

8 ENTRETIEN FRANCIS BERTHON

10 UN CHEZ SOI POUR TOUS ?

- . La solvabilisation, outil d'accès et de maintien dans le logement
- . Interview du sociologue Yankel Fijalkow

15 REPORTAGE

- . Rue Hélène Lockert

18 FOCUS

- . Habiter autrement : de nouvelles pistes pour l'insertion sociale ?

19 Accompagner

- . Entretien Sylvain Rastoin : insérer durablement les familles
- . Le partenariat entre associations et bailleurs, une histoire de confiance

20 Perspectives

- . Logement social : en attendant le plan quinquennal
- . Un chez-soi d'abord dans quatre villes françaises. Entretien Pascale Estecahandy
- . Vue d'ailleurs : l'expérience encourageante des Canadiens. Entretien Pauline Renther

23 PORTRAITS CROISÉS

- Écoulant 115

25 ENGAGÉS ENSEMBLE

- Accompagner (aussi) l'employeur

26 ANALYSE

- Politique :** Conférence pauvreté : des avancées positives dans l'attente de politiques plus structurelles
- Juridique :** La responsabilité civile des travailleurs sociaux

28 INITIATIVES

- Etmaparole ! Un projet à plusieurs voix

30 PÉRISCOPE

- Lecture, film et reportage

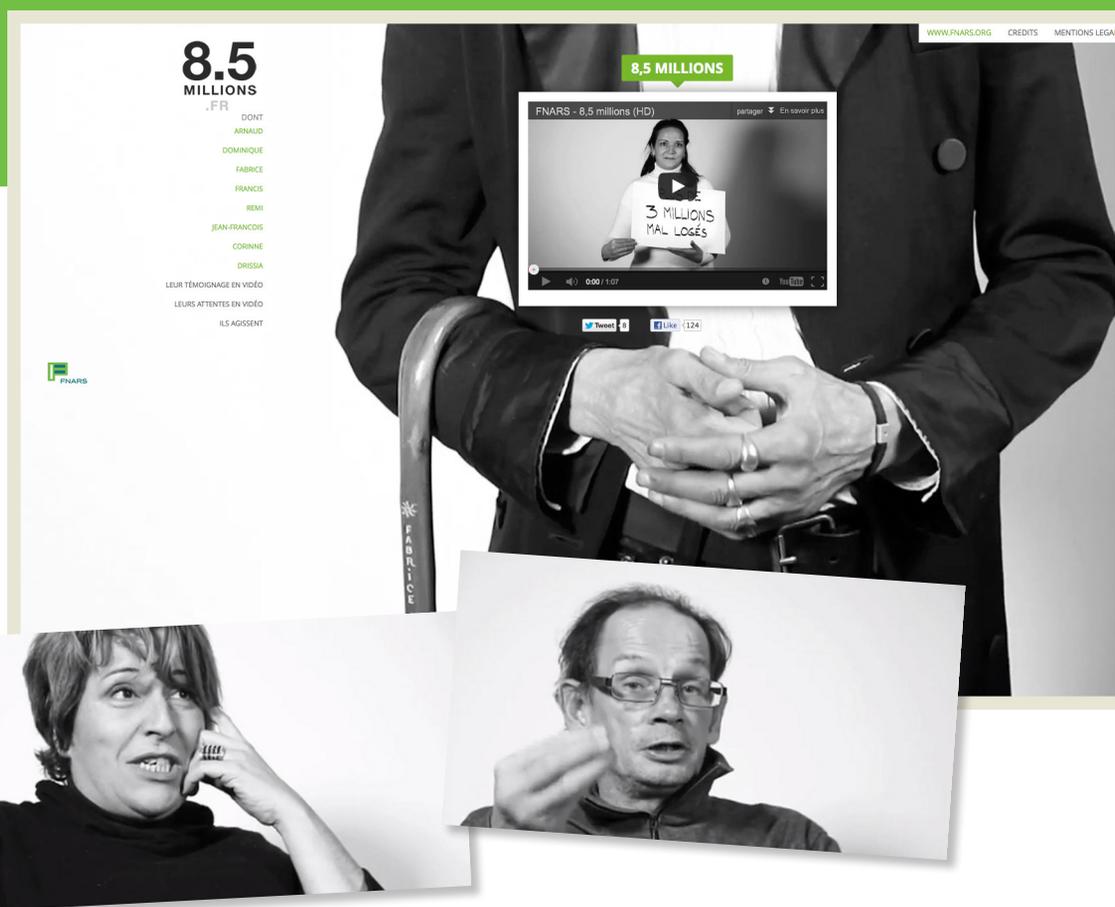
32 L'INVITÉ

- Etienne Pinte, Président du CNLE



8.5 MILLIONS

8,5 millions, c'est approximativement le nombre de pauvres en France si l'on utilise comme critère le seuil de 60% du niveau de vie médian, à savoir, pour une personne seule, un revenu de 964 euros. Avant que ne débute la conférence contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale qui s'est tenue les 10 et 11 décembre derniers, il paraissait important de rappeler l'ampleur du phénomène de l'exclusion à travers quelques chiffres, mais également de l'incarner.



Sollicitées par la FNARS, huit personnes accompagnées ont accepté de tourner un clip inspiré de la vidéo de Bob Dylan (Subterranean homesick blues, 1964) et répondre à quatre questions sur leur parcours, leur vécu de la pauvreté, leurs priorités en matière de lutte contre l'exclusion, et leurs attentes vis-à-vis de l'Etat. Retranscrites sur un site dédié www.huitmillionsetdemi.fr, et montées sous forme de deux vidéos, ces interviews mêlent expérience personnelle et parole collective. Elles reflètent ainsi les enjeux posés par la participation des personnes accueillies : construire une vision collective et porter des projets communs au-delà du seul testimonial.

UN VÉRITABLE CHANGEMENT DE REGARD

Portée par la FNARS, dont le Conseil d'administration compte depuis juin 2012 deux personnes accompagnées, la participation amorce un véritable changement de regard sur les personnes en situation d'exclusion. « Avec un niveau d'instruction en hausse, comme l'observait Eric Pliez dans un article de la revue Esprit, *les nouveaux publics privés de logement sont aptes à faire valoir leurs droits* ». En découle une nécessaire révolution dans les pratiques, consacrée dans la loi 2002-2 reconnaissant les droits et libertés des usagers. Si de nouvelles contraintes pour les établissements apparaissent pour mettre en œuvre l'exercice de la citoyenneté des personnes accueillies (livret d'accueil sur l'organisation de la structure, contrat ●●●

« IL FAUT SORTIR LES GENS
DE L'INVISIBILITÉ, DE
L'OUBLI »

FABRICE

« CE N'EST PAS PARCE QU'ON
ÉPROUVE DES DIFFICULTÉS
TEMPORAIRES, QUE L'ON
N'EST PLUS BON À RIEN »

CORRINE



« TOUT LE MONDE DOIT
AVOIR LE DROIT À UNE
SECONDE CHANCE »

DOMINIQUE



●●● de séjour définissant les obligations réciproques, règlement de fonctionnement, conseil de la vie sociale...), les pratiques, quant à elles, évoluent lentement. Les Conseils de la vie sociale, par exemple, se bornent trop souvent à régler les petits problèmes du quotidien, comme l'établissement des menus, alors qu'ils sont destinés à réfléchir ensemble aux règles de fonctionnement.

DES INSTANCES RÉGIONALES ET NATIONALES

L'exercice de la citoyenneté des personnes accompagnées, c'est aussi leur inclusion dans la définition des politiques de solidarité qui les concernent. C'est pourquoi la participation s'organise à travers des instances régionales et nationales. Constitué en mars 2010 à la demande d'Alain Régnier dans le cadre de la Refondation, le Conseil consultatif des personnes accueillies (CCPA) se décline aujourd'hui en conseils régionaux (CCRPA) dans douze régions. Sept CCRPA sont portés par la FNARS, trois par l'UNIOPSS et deux par la Fondation Armée du Salut. Deux nouveaux conseils devraient se former en 2013 en Haute-Normandie et en région Centre, sur la base de groupes départementaux existants. Composés de personnes accompagnées et de travailleurs sociaux, ils se réunissent quatre fois par an pour réfléchir sur des thèmes tels que l'emploi, l'accès au logement...

LA PARTICIPATION NE SE DÉCRÈTE PAS

La participation nécessite une information des personnes, et des temps de préparation de manière à mettre les participants en capacité de comprendre les enjeux, émettre des propositions adaptées aux contraintes, et les exprimer dans le cadre des différentes instances de gouvernance régionale. Elle implique en outre une bonne compréhension des modalités

d'organisation. Trop souvent, l'information n'est donnée qu'aux personnes jugées capables de participer, et ne sont pas traités les freins qui peuvent amener les personnes intéressées à s'investir : coûts engagés, transports, garde d'enfants, etc. Pour améliorer les pratiques, un guide méthodologique sera produit à l'été 2013 dans le cadre du programme européen PEPA (Partenariat européen pour une participation active) rassemblant l'Italie, le Portugal, l'Espagne et la France. Deux rencontres destinées au partage d'expériences ont d'ores et déjà eu lieu sur l'environnement législatif et les méthodologies utilisées. Deux autres auront lieu en 2013.

Poursuivant des objectifs similaires, le CNLE expérimente depuis cette année un 8^{ème} collège composé de personnes accompagnées. Ce collège participe aux séances plénières du CNLE depuis le mois de juin et prépare les ordres du jour au préalable afin de permettre une participation qualitative. Huit associations, dont la FNARS à travers la FNARS Bretagne, portent ce collège dont les huit membres titulaires ont participé aux groupes de travail préparatoires à la conférence contre la pauvreté. Il sera intéressant d'établir un bilan, dans les mois qui viennent, de cette participation avec les membres du collège. ■

Stéphane Delaunay

+ Rendez-vous sur le site www.huitmillionsetdemi.fr

FNARS BRETAGNE**UN LIPDUB POUR MODIFIER LE REGARD SUR L'EXCLUSION**

Délivrer un message tonique et politique sur les valeurs de la FNARS et profiter de l'engouement actuel de la vidéo pour montrer la capacité de création artistique de notre réseau : c'est bien l'objectif du lipdub créé en Bretagne, à l'initiative de l'association ADALEA en partenariat avec la FNARS Bretagne, la Fondation Massé-Trévidy et l'APE2A en s'appuyant et en mettant en avant les talents de chacune des parties prenantes de nos associations adhérentes (administrateurs, personnes accueillies et professionnels).

La conception de ce Lipdub au niveau fédéral, financé avec le soutien du Ministère de la Culture et de la Communication et du FILE a été une très belle occasion de réunir pendant dix mois des personnes accueillies, des administrateurs et des professionnels issus de différentes associations autour de la création d'un nouveau support média. Elle a permis d'instaurer une dynamique inter-établissements autour de l'accès à la culture et aux nouvelles technologies.

Accompagné par l'association le Cercle de Saint-Brieuc et le studio d'enregistrement Rodes, chaque participant a pu mettre en pratique son esprit créatif tout au long de la conception : choix de la chanson, écriture des paroles, interprétation en studio d'enregistrement, animation du parcours, préparation des aspects techniques du tournage. Sur la version du groupe ZEBDA du « chant des partisans », réécrite par le groupe, ce travail a été une véritable aventure collective, une démarche ludique et originale menée dans la bonne humeur et la convivialité et apportant un nouveau souffle dans un contexte actuel plutôt empreint de morosité.

Vous pouvez vous aussi soutenir cette démarche en visionnant le Lipdub, à partir du lien suivant : www.fnars.org/bretagne n'hésitez pas à la faire connaître et créer un buzz pour la FNARS, ses adhérents et les personnes accueillies ! Et contribuer ainsi à modifier le regard sur l'exclusion sociale porté par le grand public, les acteurs ou décideurs, et parfois les personnes en situation d'exclusion elles-mêmes. **LF**

Anne-Sophie Abalain

+ Pour visionner le lipdub : rendez-vous sur www.fnars.org/bretagne

FNARS BOURGOGNE**ACCOMPAGNEMENT ET RURALITÉ, QUELLES PRATIQUES EN EUROPE ?**

Derrière les différences de vocabulaire résident souvent des conceptions bien spécifiques. Les échanges menés par la FNARS Bourgogne avec les Espagnols, les Portugais et les Italiens dans le cadre du projet Grundtvig ont ainsi révélé les différentes approches des modalités d'accompagnement social en milieu rural.

Les rencontres avec des coopératives sociales, et les débats avec les acteurs du secteur ont permis à chacun de comprendre les organisations et les approches du développement social local dans les pays concernés par ce projet Grundtvig. De son côté, la FNARS Bourgogne a pu présenter des approches innovantes telles que les CHRS hors les murs, les agents de santé, et d'autres plus « traditionnelles » comme les structures IAE, les résidences sociales, ou les CHRS.

Au cœur de nos débats : comment concilier une approche territoriale et globale avec une approche spécialisée individuelle, ou plus exactement sortir du cadre strict de l'accompagnement lié au logement pour un accompagnement global ancré sur l'idée de pouvoir « vivre un territoire » ?

Deux schémas se distinguent : l'approche spécialisée de l'accompagnement, avec une multiplicité de réponses segmentées portées par différents acteurs autour de la personne et se disant dans une approche transversale. C'est ce qui est plutôt en vigueur en France, et l'approche territoriale de l'action sociale, où l'accompagnement n'est pas un accompagnement individuel sur une problématique spécifique, mais une démarche de développement territorial qui prend en compte l'ensemble des conditions de la vie sur un territoire : famille, scolarité, logement,

attractivité du territoire, emploi, et qui, plutôt que de se concentrer sur un problème individuel, s'en empare pour en faire une problématique collective et territoriale. C'est le cas en Espagne et au Portugal.

S'il est évident que les modèles observés doivent être nuancés, ces modes de faire et de participation citoyenne ouvrent le débat sur la place des personnes en précarité au sein des projets de territoire. Ces échanges dans un cadre européen permettent de confronter les pratiques françaises à d'autres façons de faire et d'envisager de nouveaux modèles d'accompagnement. **LF**

Amélie de Sousa

+ Pour aller plus loin

Des documents de réflexion peuvent être demandés à la **FNARS Bourgogne**

VERS DES JOURS MEILLEURS



© Stéphanie Delaunay

« Cela peut arriver à tout le monde. La perfection n'est pas de ce monde, ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas être dans la logique des faits... MERCI. » Le cahier d'expression du centre d'accueil de jour l'Arche d'Avenir contient de nombreux textes comme celui-ci, de personnes sans-abri, qui viennent chercher du réconfort matériel ou affectif auprès de l'équipe de bénévoles et des 16 salariés du centre. Et qui repartent avec un peu plus de courage, peut-être, quand vient l'heure de la fermeture.

Cet après-midi-là, ils attendent calmement de pouvoir entrer dans le grand bâtiment refait à neuf de la rue Regnault dans le 13^e arrondissement de Paris. Certains ont prévu de prendre une douche chaude, un café ou bien de s'installer dans la salle de repos pour faire une sieste en sécurité ou pour lire l'un des livres de la bibliothèque. Ou bien c'est un rendez-vous avec une travailleuse sociale ou la psychologue qui les attend. Ils savent qu'ils sont les bienvenus, et c'est déjà beaucoup pour quelqu'un qui a l'habitude de voir les portes se fermer sur son passage. « *Quel que soit le nombre de personnes, elles entrent toutes, même si elles sont un peu serrées en bas ensuite* », dit Laurence, psychologue. Et en période hivernale, le centre ne désemplit pas du matin au soir, même si, avec ses 880 m² de surface, il est le plus grand de France et l'un des rares à Paris à disposer d'un service de domiciliation comptant à ce jour 800 inscrits. Pas besoin de prendre un ticket ou d'attendre son tour pour descendre les marches vers les différentes salles, il suffit d'entrer, sans avoir à décliner son identité. Ci besoin, une équipe est là dès l'accueil avec une travailleuse sociale qui peut trouver des solutions rapidement ou orienter vers un autre organisme si nécessaire. « *Les personnes ne viennent pas forcément nous voir dès leur arrivée, soulagées de pouvoir entrer quelque part sans avoir à répondre à des questions. Ensuite, c'est à moi de repérer celles qui sont un peu isolées ou qui prennent des postures de mal être et d'aller les voir*

pour leur proposer de les accompagner. Nous sommes un peu des électrons libres et nous nous déplaçons sans cesse dans l'immeuble pour aller vers les gens », poursuit-elle.

DÉSACRALISER LA RELATION ENTRE L'USAGER ET LE TRAVAILLEUR SOCIAL

La relation entre l'équipe et les usagers du centre repose en grande partie sur l'ambiance générale de l'établissement. Les salariés disent eux-mêmes voir la différence depuis l'installation dans les nouveaux locaux il y a un an. Le public est plus calme et responsabilisé par la propreté des lieux. Ouvert en 2001, l'Arche d'Avenir a en effet déménagé pour s'installer dans le bâtiment des anciennes usines Panhard et Levassor. Rien n'a été laissé au hasard dans le choix des espaces et des matériaux. Des tableaux signés C215 ornent même les murs. Ici la lumière joue un rôle très important. « *Il était hors de question d'avoir des néons dans ce genre d'établissement. On voulait contrer l'image habituelle de ces lieux collectifs* », explique François Buchsbaum, le directeur, qui a participé à la conception du centre avec les architectes. L'impression de confort est bien réelle, même s'il ne s'agit que d'un confort temporaire puisque le centre n'est ouvert que la journée. Julien, 75 ans, qui fréquente le centre de temps en temps, trouve même cet endroit « très élégant ». La séparation des pièces a été pensée en fonction des différents publics. Par exemple les femmes, qui sont de plus en plus nombreuses, ont maintenant un endroit qui leur est réservé avec une salle de repos dont elles ont choisi les meubles et la disposition. « *Nous avons organisé des groupes de réflexion avec les usagers avant le déménagement pour qu'ils donnent leur avis sur le futur centre. Ils ont vraiment eu une* ●●●

●●● *surprise, ils avaient du mal à s'imaginer dans cet espace*», raconte François Buchsbaum. Penser ce bâtiment n'a pas été une mince affaire d'autant que l'association La Mie de Pain, qui gère l'Arche d'Avenirs et d'autres centres dans Paris, a acheté le bâtiment. «*La qualité des services que nous leur proposons est très importante*», dit Carole, travailleuse sociale. «*Avec 70 douches en moyenne dans la journée, des machines à laver qui tournent et des consignes pour laisser des affaires, il est indispensable que les lieux soient très propres et que tout soit parfaitement organisé. C'est vraiment un lieu unique à Paris. Et pour nous c'est aussi plus agréable de travailler dans ces conditions*». La différence avec les autres établissements ne s'arrête pas là. En effet, les bureaux des travailleuses sociales et de la psychologue sont disposés de telle manière qu'ils permettent, comme l'a souhaité le directeur, de «*désacraliser la relation entre l'usager et le travailleur social*». Les discussions se passent sur des fauteuils séparés par une table basse. Seul bémol aux différentes qualités de ce centre : l'envie d'y revenir alors que ce n'est pas le but. «*Venir tous les jours n'est pas bon pour eux puisqu'ils s'enferment sur cet endroit et ne multiplient pas les contacts avec les travailleurs sociaux dans d'autres établissements. C'est un lieu pour se reposer un peu et être orienté mais venir ici ne peut pas être un objectif en soi*», dit François Buchsbaum. 

Céline Figuière

« QUEL QUE SOIT LE NOMBRE DE PERSONNES, ELLES ENTRENT TOUTES, MÊME SI ELLES SONT UN PEU SERRÉES ENSUITE... »



880 M²

C'est le plus grand accueil de jour de France

16

salariés

800

personnes domiciliées

70

douches par jour, 12 machines à laver par jour

9%

de femmes (4,3% en 2010),

1722

entretiens réalisés par les travailleurs sociaux en 2011

27

bénévoles

365

passages par jour

80%

des accueillis n'ont aucune ressource (en augmentation)

91%

d'hommes

PRIORITÉ AU LOGEMENT DURABLE

ENTRETIEN AVEC FRANCIS BERTHON

Très engagé dans les différents groupes de travail auxquels participe la FNARS, Francis Berthon explique comment après avoir tout perdu il est revenu à une vie autonome. Aujourd'hui dans un logement social, il a passé près de deux ans en CHRS.

“ Depuis quand êtes-vous en difficulté ?

Francis Berthon : C'est vraiment la galère depuis 2002, à partir du moment où ma femme et moi nous sommes séparés. Je me suis mis à boire, ai arrêté de travailler. Pendant plusieurs années, j'ai enchaîné des petits boulots mais avec l'alcool ce n'était pas compatible. Heureusement je n'ai pas connu la rue. J'ai fini par suivre une cure pour arrêter l'alcool, et j'ai été suivi par un éducateur spécialisé du centre de cure qui m'a accompagné vers un hébergement en CHRS. C'était en 2009. J'ai ensuite été accompagné pour mes problèmes de santé et mon addiction. Je suis resté plus de deux ans dans cette structure, entrecoupés par un séjour de cinq mois à l'hôpital pour une opération du cœur. Cette période a été difficile avec ma famille. Il y a encore des gens qui considèrent l'alcoolisme comme un vice et non une maladie. J'étais vraiment devenu un pestiféré ! Avec mes enfants aussi, il a fallu longtemps avant qu'ils ne me refassent confiance. Mais maintenant que je vais mieux, ils sont fiers de moi.

Quelles ont été les étapes avant d'accéder au logement ?

F.B. : Ma demande de logement a été déposée en août 2009, deux mois après être arrivé au CHRS, et elle a finalement abouti en décembre 2011. J'ai emménagé dans l'appartement que j'occupe actuellement, un T1-bis alors que j'ai encore un enfant mineur et qu'il m'aurait au moins fallu un T2. Lors de la première demande, il n'y

avait pas de logement disponible, ensuite je n'ai pas pu obtenir de logement parce qu'il me manquait une déclaration de non imposition.

C'était long, mais je sais que j'étais descendu tellement bas que je n'étais plus capable d'habiter seul. Il a fallu tout réapprendre, oublier mon passé négatif, oublier l'alcool. Tout reconstruire. Je n'aurais pas pu vivre dans un logement tout de suite. J'avais peur de me retrouver seul, je n'étais pas prêt. Les mois en structure m'ont aidé à reprendre pied. J'avais peur que ça recommence, de retomber dans l'engrenage de l'alcool et de la solitude. Pouvoir parler de mes problèmes avec un travailleur social, en toute confidentialité, m'a aidé. Je vois cette période passée en CHRS comme un tremplin vers le logement. Les autres personnes hébergées étaient là quand je me sentais seul. Mais à la fin il était temps d'en sortir, par exemple pour recevoir mes enfants. Quand on a une visite, tout le monde est au courant, on n'a pas d'intimité. La dernière, qui a 14 ans aujourd'hui, est venue me voir en CHRS en 2009. Elle devait rester plusieurs jours mais finalement elle a décidé de rentrer après une journée.

J'ai eu le temps de travailler sur cet accès au logement avec l'équipe de travailleurs sociaux, pour réapprendre à gérer un budget, remplir des documents administratifs par exemple. Et quand j'ai eu un logement, l'équipe du CHRS m'a mis en contact avec l'assistante sociale de mon quartier. Nous sommes allés la voir avec ma référente,

une fois, mais je me suis rendu compte que je n'en avais pas besoin.

Maintenant, je sais où trouver les soutiens nécessaires, je me suis créé un entourage de personnes qui m'aident quand je me sens en difficulté. Financièrement, je vis avec 776,59 euros par mois qui correspondent à une allocation handicapé à la suite d'une opération du cœur et du foie. Je ne suis pas malheureux par rapport à d'autres personnes plus précaires que moi, mais je ne peux pas faire de projets pour l'avenir.

Quel regard portez-vous sur l'accompagnement lié au logement ?

F.B. : Déjà il faut que les personnes hébergées connaissent leurs droits. Quand je suis arrivé au CHRS, je ne savais pas où j'étais ! Il fallait cependant que je signe le règlement tout de suite alors que la seule envie quand on arrive c'est de poser sa valise et de s'installer. On est perturbé à ce moment-là. Il faudrait laisser au moins une quinzaine de jours pour qu'on ait le temps de lire et de comprendre comment fonctionne la structure qui nous héberge.

Depuis cette expérience, je me suis investi dans différents groupes de travail, qui ont plusieurs propositions. Par exemple, la mise en place d'un dossier unique qui pourrait être consulté par toutes les administrations afin d'éviter aux personnes accueillies de donner leurs documents en plusieurs exemplaires et de faire des démarches administratives contraignantes dans leur situation. Ou encore, la prise en considération des besoins des per-

sonnes. Quand elles font une demande de logement, elles expriment des souhaits d'emplacement ou de tailles qui ne sont pas des caprices et devraient être entendus. Et puis il faudrait vraiment trouver une solution pour remédier au problème de la multiplication des logements vacants dans notre pays. Les propriétaires doivent savoir que tous les précaires ne sont pas des sauvages !

C'était important pour vous de vous engager auprès des plus démunis ?

F.B. : Avant je ne savais pas ce qu'était la misère, ou bien je fermais les yeux. Je ne vois pas pourquoi maintenant que j'en suis sorti je laisserais les autres de côté. Je suis toujours disponible, d'ailleurs je retourne souvent au CHRS où j'étais hébergé pour voir ceux qui y séjournent.

Je comble la solitude par mon engagement bénévole auprès des autres, par des actions caritatives. Je fais des maraudes, je fais aussi parti du Conseil Consultatif des Personnes Accueillies (CCPA), du GAN personnes accueillies et du partenariat européen de la participation active (PEPA), et je suis engagé dans le groupe personnes accueillies de Tours. Je sais ce que c'est que de se retrouver en difficulté tout d'un coup. J'ai été marié, père de quatre enfants et autonome. Il m'a fallu tout réapprendre. Et pour ceux qui passent par la rue, c'est encore plus compliqué. 

+ Retrouvez l'interview audio de Francis Berthon sur www.fnars.org



**« LES PROPRIÉTAIRES
DOIVENT SAVOIR QUE
TOUS LES PRÉCAIRES
NE SONT PAS DES
SAUVAGES ! »**

PRIORITÉ AU LOGEMENT DURABLE

UN CHEZ-SOI POUR TOUS ?

Le manque de «chez-soi» et plus largement le mal-logement ne concernent plus seulement les personnes les plus défavorisées mais touchent une partie croissante de la population jusqu'aux classes moyennes. Le dernier rapport annuel de la Fondation Abbé Pierre sur l'état du mal-logement en France, évalue à 3,6 millions les personnes qui sont non ou très mal logées et à plus de 5 millions celles se trouvant en situation de réelle fragilité de logement.

Cette propagation de la précarité implique une sollicitation toujours plus forte des dispositifs d'accompagnement et des aides publiques liées directement ou indirectement au logement. Les différents gouvernements qui se sont succédé ces dernières années ont réagi à cette montée en charge de la précarité liée au logement avec diverses mesures et dispositifs, bien conscients de la dimension sociale globale inhérente au problème du logement. Aujourd'hui deux conceptions s'affrontent en matière d'accès au logement. D'une part, celle dite du modèle en escalier qui oblige les personnes sans abri à passer par différentes étapes d'hébergement et de formes transitoires de logement avant d'accéder à un logement avec un statut de locataire, les obligeant à déménager lorsque le statut «d'habitant» change. Et, d'autre part, l'accès direct au logement sur le principe du «Logement d'abord», d'inspiration américaine.

UN PRINCIPE FLOU

La «Refondation du secteur de l'hébergement et de l'accès au logement» lancée à la fin de l'année 2009 a posé de nouvelles perspectives pour le secteur, avec un principe : celui du «Logement d'abord», qui implique que chacun, même les plus fragiles, puisse accéder directement à un logement sans transiter, plus ou moins longtemps, dans des hébergements ou logements temporaires.

Inspirée du programme «Housing first» mis en place aux Etats-Unis et au Canada pour un public de sans-abri chroniques et sujets à des troubles psychiques, la politique du «Logement d'abord» vise à loger des personnes en grande précarité, sans condition préalable, avec un accompagnement modulable, non obligatoire, par une équipe pluridisciplinaire disponible 24h/24h. Le concept du «Logement d'abord» fait son entrée en France lors de la remise du rapport sur la santé et l'accès aux soins de personnes sans-chez-soi en 2010, suivi peu après du lancement de l'expérimentation «Un chez-soi d'abord» à Lille, Marseille, Toulouse et Paris, toujours en cours. ●●●



LA MÉTAMORPHOSE DU SECTEUR DE L'HÉBERGEMENT SELON CE PRINCIPE IMPLIQUERAIT UNE OFFRE DE LOGEMENTS SOCIAUX SUFFISANTE, BIEN LOIN DES RÉALITÉS ACTUELLES.

●●● Le «Logement d'abord» sort de sa dimension strictement médico-sociale lors de la conférence européenne de consensus sur le sans-abrisme où il est recommandé aux Etats membres «un déplacement de l'utilisation des refuges et des hébergements de transition comme solution principale à l'absence de chez-soi vers des approches «dirigées vers le logement» (...) Cela implique d'accroître l'accès à un logement permanent et d'augmenter la capacité à la fois de la prévention et de la mise à disposition d'accompagnement aux personnes dans leur logement, en fonction de leurs besoins». L'idée est donc de sortir du parcours traditionnel en escalier : de l'accueil d'urgence, à l'hébergement dit «d'insertion», à un logement de transition puis au logement. Le principe est depuis élargi à l'ensemble du secteur de l'hébergement avec une réflexion engagée dans dix territoires pilotes. Cet objectif a suscité des débats au sein du secteur. Si l'adaptation du modèle américain sur le territoire français mérite d'être étudiée, son application, sans expérimentation, et sous-tendue par une volonté d'économie, suscite de nombreuses réserves. A charge au nouveau gouvernement de prendre le temps de la réflexion pour aboutir, en concertation avec les acteurs du secteur, à un projet adapté aux besoins des personnes. La métamorphose du secteur de l'hébergement selon ce principe impliquerait non seulement une offre de logements sociaux suffisante, bien loin des réalités actuelles, mais supposerait plus largement de repenser l'accompagnement social, comme les pratiques du travail social et des bailleurs dans l'accès au logement des personnes en grande difficulté. Une mutation difficile dans un secteur aujourd'hui sous tension.

LE RÔLE DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL POUR UN ACCÈS DIRECT AU LOGEMENT

La question est bien de savoir si toutes les personnes à la rue ont besoin de passer systématiquement par l'hébergement avant d'accéder à un logement autonome. Francis et Dominique, personnes accueillies en CHRS il y a encore quelques mois, estiment que l'hébergement leur a été indispensable pour se reconstruire avant de pouvoir envisager de vivre à nouveau seul. Ils ont pourtant attendu entre un et deux ans avant d'avoir un logement. Un temps qu'ils disent très long. Auraient-ils la même vision des choses s'il avait été possible de leur proposer un accompagnement social adapté à leurs besoins mais dans un logement de droit commun ?

Le «Logement d'abord» vise à permettre à un public précaire de sortir le plus rapidement possible de solutions d'hébergement temporaire, en lui permettant de se fixer dès le départ dans un domicile, un quartier et donc un environnement pour se reconstruire plus facilement. Un des enjeux forts de ce principe est de permettre aux personnes de bénéficier d'un accompagnement adapté à leurs besoins dans leur domicile. Un accompagnement modulable a d'ailleurs donné des résultats très encourageants aux Etats-Unis : entre 70% et 80% des personnes relogées étaient encore dans leur logement quatre ans plus tard, alors qu'il s'agissait au départ de sans-abri chroniques avec des troubles psychiques.

Les associations n'ont pas attendu la Refondation pour favoriser l'accès direct au logement. Pourtant, le principe du «Logement d'abord» est loin de faire l'unanimité dans le secteur.

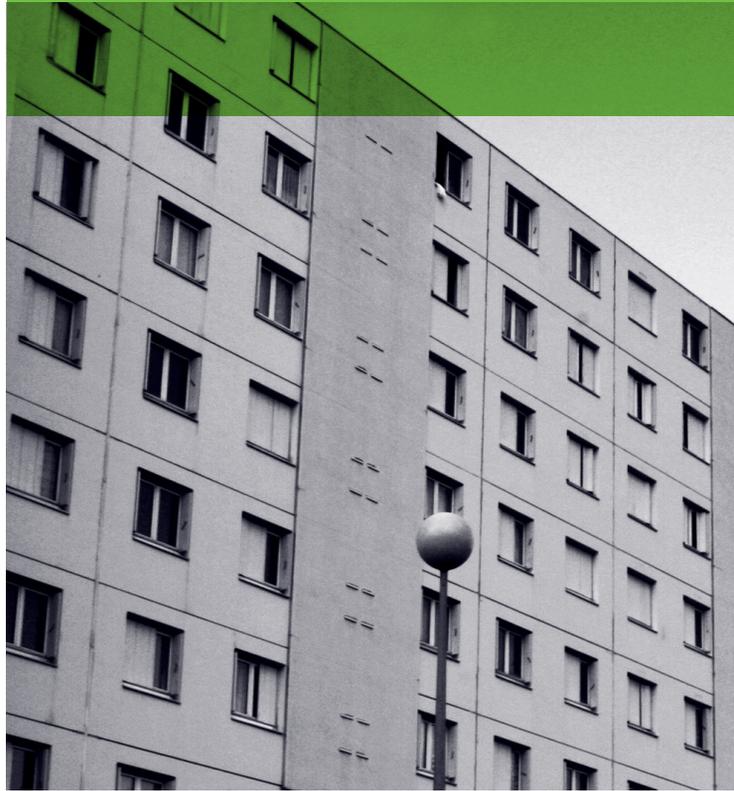
Si certains estiment que l'hébergement, selon la forme, peut plus «enliser» les gens que les aider, d'autres jugent impossible de proposer un accès direct au logement à tous les publics, même avec un fort accompagnement. Ainsi, la question est posée pour les personnes sans papier ou déboutées du droit d'asile qui ne peuvent prétendre à un logement de droit commun. Ou encore pour les jeunes en rupture familiale qui n'ont pas de ressources. La solution pour eux ne peut-elle être que dans l'hébergement ?

Prenant pour fondement le modèle de l'accès direct à un logement autonome, le SARS (service d'accueil et de réinsertion sociale) de l'association le Pont à Mâcon propose depuis 1995 un modèle intermédiaire : le CHRS hors les murs. «Nous partions du constat qu'il existait une exclusion forte ●●●

PRIORITÉ AU LOGEMENT DURABLE

●●● dans les zones rurales. La seule réponse jusque-là était de sortir les gens de leur environnement en les mettant dans un centre d'hébergement en ville. Nous avons donc mis en place un CHRS hors les murs avec une équipe de plusieurs intervenants mobiles qui les accompagne à leur domicile, sur la durée et sur toutes leurs problématiques qu'il s'agisse de difficultés liées au logement ou à la santé», explique Arnaud Audet, chef de service au CHRS de Mâcon. Autre expérience réussie à Lyon entre 2004 et 2006. Baptiste Ménéghin, travailleur social, relate une expérimentation consistant à loger 33 personnes à la rue (dont 63% depuis 3 ans) dans des appartements avec un système de bail glissant ou de sous location, issus de partenariats efficaces avec des bailleurs. Au bout de deux ans, 83% étaient toujours dans leur logement. «Dans le cadre des sorties de CHRS, la mise en place de baux glissants devrait être systématique car cela permet aux personnes logées de ne pas déménager et changer de quartier pour passer à un logement social. Concernant le modèle «logement d'abord», la souplesse de l'accompagnement a donné d'excellents résultats aux Etats-Unis mais j'ai l'impression qu'elle s'est perdue sur le chemin entre les Etats-Unis et la France», dit-il.

Autre problème soulevé par l'accompagnement à domicile : le cas des personnes qui, une fois installées dans leur logement, n'ouvrent plus la porte aux travailleurs sociaux alors que leur situation nécessite de recourir à une aide sur la durée. Ce risque confirme notamment les réticences des bailleurs. «Certains ménages qui ont des difficultés multiples et ne sont pas prêts à l'accès au logement autonome nécessitent d'après moi un passage préalable en CHRS ou dans une formule de type résidence sociale. Cette phase d'hébergement ou de logement semi-collectif doit permettre d'élaborer avec la personne ●●●



LA SOLVABILISATION, OUTIL D'ACCÈS ET DE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

De nombreux ménages se heurtent à une offre de logement inaccessible, au regard de leurs ressources. L'écart se creuse entre l'offre de logement disponible et les capacités contributives des ménages. Favoriser l'accès au logement interroge dès lors l'efficacité des différentes mesures et aides pour permettre aux ménages de se loger à un coût compatible avec leurs ressources.

LA FRAGILITÉ DU LOGEMENT

Le poste budgétaire que les ménages à faibles ressources consacrent au paiement de leur loyer ne cesse de croître, engendrant des arbitrages insoutenables entre différentes dépenses essentielles (dépenses de santé, alimentation...). Les aides au logement n'arrivent plus toujours à rendre supportable ce coût.

La progression des loyers et des charges face à une relative stagnation des ressources, aggrave cette situation et alimente le basculement dans la précarité de nombreux ménages. Les impayés de loyers ont singulièrement progressé ces dernières années, tant dans le parc HLM que dans le parc privé. La suppression des aides personnelles au logement, en cas d'impayés, accélère le processus d'exclusion. Pour les locataires, la suspension des aides rend quasiment impossible la

reprise du paiement du loyer et conduit à des expulsions définitives. Les chances de relogement deviennent, quant à elles, hypothétiques lorsque la dette s'accumule.

LES MÉCANISMES DE SOLVABILISATION

Des politiques ambitieuses et efficaces doivent être mises en place et le pouvoir d'achat des ménages préservé pour que les dépenses de logement ne constituent plus une charge insupportable. La revalorisation et l'évolution des aides au logement sont dans ce cadre déterminantes, afin qu'elles retrouvent leur pouvoir solvabilisateur pour les personnes les plus défavorisées et tous les ménages ayant des «restes-à-vivre» insuffisants.

Cette approche financière doit être assortie d'une meilleure prévention des expulsions. La prévention passe par un renforcement des moyens d'accompagnement social. Traiter au mieux le risque

locatif, c'est mieux prendre en compte la réalité des charges de logement dans le traitement du surendettement – dans une approche globale – à travers l'adaptation des pratiques des commissions de surendettement notamment.

Au-delà de ces «fondamentaux», la garantie des risques locatifs nécessite la mise en œuvre d'orientations et dispositifs permettant à chaque ménage, quel que soit le parc locatif dans lequel il est logé et sa situation sociale, de bénéficier d'une couverture en cas d'incapacité à payer son loyer et ses charges. De nombreux dispositifs existent pour solvabiliser les locataires et participer ainsi à la sécurisation des bailleurs : la caution apportée par une personne physique, l'assurance souscrite par le bailleur, les aides du Fonds de solidarité pour le logement (FSL) pour les personnes en grande difficulté, le Loca-pass. Ces dispositifs, s'ils ont fait preuve de leur grande utilité, montrent aujourd'hui leur insuffisance, leur inadap-

tation dans le contexte actuel. Le système mérite d'être mis à plat et révisé, au profit d'une universalisation de l'assurance garantie des risques locatifs (GRL). Elle doit être mobilisée de manière effective pour tous les parcs de logement, les statuts locatifs et les publics.

L'accès et le maintien dans le logement nécessitent enfin également un meilleur contrôle de l'évolution des loyers et le développement de logements à loyers accessibles, dans le parc social et dans le parc privé. ■

Laura Charrier

Reste à vivre : revenus disponibles après le paiement des charges contraintes telles que le loyer, les factures d'eau et d'électricité, les assurances, etc..



« JE NE SUIS PAS SÛR QUE LES TRAVAILLEURS SOCIAUX SOIENT PRÊTS ET CECI FAUTE DE COMMUNICATION. SUR LE TERRAIN JE VOIS BIEN QUE NOUS AVONS TRÈS PEU ENTENDU PARLER DU LOGEMENT D'ABORD »

BAPTISTE MENEGHIN

●●● un projet d'insertion et de s'assurer de son adhésion à la démarche. Dans le parc en diffus, l'accompagnement implique que les familles acceptent que les travailleurs sociaux entrent chez elles», explique Juliette Furet, responsable du département des politiques sociales à l'USH.

UN CHANGEMENT PROFOND DES MENTALITÉS ET DES PRATIQUES

Ne plus voir les centres d'hébergement comme un passage obligé implique un changement conséquent des pratiques des différents acteurs de l'hébergement et du logement. La coopération entre les associations et les bailleurs sociaux doit être renforcée sous forme de partenariats notamment. «Il faut favoriser la transparence entre nous et les associations. C'est à partir d'une analyse partagée de la situation des personnes au regard du logement, que nous sommes en mesure de proposer un logement qui correspond le mieux à leurs besoins». Une fois les personnes logées, les bailleurs sociaux ne peuvent pas traiter seuls toutes les difficultés rencontrées par leurs locataires. «Si quelqu'un crée de manière récurrente des troubles de voisinage qui laissent à penser qu'il pourrait avoir un problème de santé mentale, il est nécessaire que les partenaires impliqués se mobilisent pour nous aider à traiter la difficulté. Sinon, notre seul levier en tant que bailleur est d'engager une procédure visant à la résiliation du bail. Ceci est toujours vécu comme un échec par les équipes», poursuit Juliette Furet. Les relations entre les bailleurs et les travailleurs sociaux doivent être basées sur la confiance, et la qualité de l'accompagnement social, en amont de l'accès au logement et une fois dans les lieux est primordiale. Mais le travail sera long. La mise en place effective du «Logement d'abord» suppose, en effet, un changement dans la façon dont les travailleurs sociaux sont formés puis exercent leur métier. En effet, aller vers

le public en difficulté et travailler avec lui est bien différent du rôle qu'ils jouent dans le cadre d'un centre d'hébergement. «Je ne suis pas sûr que les travailleurs sociaux soient prêts et ceci faute de communication. Sur le terrain je vois bien que nous avons très peu entendu parler du «Logement d'abord». Les associations ont eu une réaction de levée de boucliers parce qu'elles voyaient dans cette politique une attaque contre les dispositifs d'hébergement et elles ont ainsi diffusé une crainte auprès des travailleurs sociaux qui ont cru qu'ils allaient perdre leur travail. Je pense que les associations et les professionnels ont vraiment un rôle à jouer dans l'élaboration des propositions pour appliquer la politique du Logement d'abord», poursuit Baptiste Ménéghin.

Finalement le «Logement d'abord» nécessiterait, outre la construction de logements sociaux, de revoir les missions des CHRS. «Le logement d'abord veut dire qu'on évite autant que possible l'hébergement. Les centres d'hébergement pourraient à terme devenir une plateforme technique de ressources composée d'une équipe pluridisciplinaire qui interviendrait à domicile. La question actuelle est de réorienter les compétences existantes vers un accompagnement à domicile», explique Marie Gaffet, chef de projet logement à la DIHAL.

Le principe du «Logement d'abord» rencontre deux principaux freins en France : le manque de moyens financiers nécessaires pour assurer un accompagnement social complet et pluridisciplinaire à domicile et la pénurie de logements sociaux, qui bloque également l'effectivité à grande échelle du Droit au logement opposable. L'évolution du secteur ne pourra se faire sans un travail de fond sur le respect des obligations de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) par les communes, en augmentant notamment les sanctions en cas de non respect des taux légaux de constructions de logements sociaux sur chaque territoire et en assurant justement une meilleure répartition des constructions en fonction des besoins.

La multiplication des lois, de la réglementation, des dispositifs ne pourra plus longtemps cacher l'absence de réforme structurelle de la politique de logement en France. ■

Céline Figuière


INTERVIEW DU SOCIOLOGUE YANKEL FIJALKOW

Yankel Fijalkow est sociologue, spécialisé en études urbaines et professeur à l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages dont « sociologie du logement » et « sociologie des villes », publiés aux Editions la Découverte.

“ Quel rôle joue le logement dans la vie d'une personne ?

L'un des maîtres en sociologie, Erving Goffman, dans son ouvrage *La mise en scène de la vie quotidienne*, paru en 1959, analyse la vie sociale comme un théâtre avec des coulisses, une scène et la nécessité pour chaque acteur de se préparer au rôle qu'il doit jouer dans la vie sociale. Le logement est justement ce lieu où nous préparons notre rôle. La préparation se fait à l'intérieur pour jouer son rôle à l'extérieur. Goffman analysait notamment la vie en asile psychiatrique, avec une situation résidentielle au vu et su de tous, et une surveillance de chaque instant. Il a alors montré que les patients développaient des caches, pour se réapproprier leur personnalité, que ce soit sous un oreiller ou derrière une porte. Les sans-abri vont aussi développer des « caches », mettre leurs affaires d'un côté, leurs vêtements de l'autre, et chercher les lieux où ils peuvent se retrouver en privé parce que constamment exposés au public. Tout être humain réagit ainsi, en délimitant des espaces neutres. L'impossibilité de le faire va le perturber parce qu'il ne lui sera plus possible de composer son rôle public. On voit bien ici l'enjeu pour les personnes sans-abri. C'est bien la continuité de la personne qui est en danger. Le logement correspond également au domicile, le fait que quelqu'un ait une adresse et soit justement reconnu comme citoyen. Être domicilié quelque part veut

dire aussi pouvoir voter, payer des impôts, avoir un chéquier, avoir un lieu à partir duquel il est possible de gérer ses affaires. Le domicile est un élément important dans la construction d'une identité et la reconnaissance par autrui. Cette question est essentielle dans notre vie urbaine qui fait peu de place au nomadisme, qui rappelez-le était encore considéré comme un délit il y a une vingtaine d'années. Le sans-abrisme est donc particulièrement

« ON NE VEUT PAS LAISSER LES GENS À LA RUE MAIS ON RECOULE POURTANT LEUR ENTRÉE OU LEUR RETOUR DANS LE DROIT COMMUN »

difficile dans une société sédentaire. Une personne, c'est aussi un parcours résidentiel que l'on a toujours considéré comme étant ascendant, du studio à l'appartement et à la maison. Cela correspond au schéma des trente glorieuses, aujourd'hui fragilisé. Il existe maintenant des parcours descendants à cause des accidents de la vie, de la précarisation croissante des familles liée aux problèmes d'emploi notamment. Le parcours résidentiel descendant peut aller jusqu'à la perte de logement.

Il faut aussi préciser que l'environnement

est important dans le parcours résidentiel de quelqu'un. Sans changer de quartier, on peut voir son quartier se dégrader, et se sentir ainsi fragilisé. Par exemple, j'ai rencontré des gens qui vivaient dans une tour en voie de démolition avec des paliers d'étages inoccupés, des appartements squattés, des toxicomanes. Bien que la situation sociale des habitants n'était pas si précaire, cet environnement les a fragilisés. Il est également fréquent aujourd'hui de voir des copropriétés où les charges ne sont plus payées, ce qui vulnérabilise les habitants de l'immeuble.

Les personnes qui se retrouvent à la rue ont de nombreuses étapes à franchir avant de retrouver leur statut de locataire. Peut-on vraiment parler de capacité à habiter qui, une fois « perdue », devrait se réapprendre ?

Cette idée du passage étape par étape avant d'arriver au logement est une vision idéalisée du modèle ascensionnel, de l'hébergement vers le logement. C'est montrer que pour obtenir un logement il faudra du temps, il faudra le mériter. Les gens peuvent évoluer plus vite que les dispositifs, ou moins vite, et ces paliers ne sont pas indispensables à certaines personnes. Plutôt que de capacité à habiter, je parlerais de capacité à cohabiter. L'attention est à porter non seulement sur l'usager mais également sur l'environnement dans lequel il vit, composé de microsociétés, avec des codes spécifiques. Et il n'y a pas une manière unique d'habiter. C'est pour-

quoi je préfère parler de faculté d'adaptation à un environnement. Le modèle par paliers, majoritairement en vigueur aujourd'hui, est une épreuve pour les personnes. Passer d'un lieu d'habitation à un autre, c'est changer de milieu local, de repères spatiaux. Les personnes doivent à chaque fois redéployer de l'énergie pour s'adapter. Chacun peut facilement imaginer les changements que provoquent des déménagements successifs.

Le « logement vulnérable », sur lequel vous travaillez, rend-il vulnérable ?

Bien entendu. Ceux qui le subissent directement n'ont plus de continuité : l'articulation entre la vie citoyenne, l'emploi, et la résidence, fait défaut. La vulnérabilité de l'habitat rejaillit également sur l'environnement. Les enquêtes de seloger.com montrent en effet que la peur de se retrouver à la rue est très fréquente chez la moitié des Français. Cette inquiétude naît d'un effet miroir : voir la vulnérabilité de l'autre me renvoie à ma propre vulnérabilité. La société française a peur et le gouvernement doit y prêter attention. On peut parfois se demander si la multiplicité des dispositifs mis en œuvre pour porter assistance aux personnes en difficulté n'est pas aussi une manière de créer autant d'écrans entre ceux-ci et le reste de la société. On ne veut pas laisser les gens à la rue mais on recule pourtant leur entrée ou leur retour dans le droit commun. ■



**« ICI VIVAIENT DES
PERSONNES OUBLIÉES »**
NICOLE BERNARD

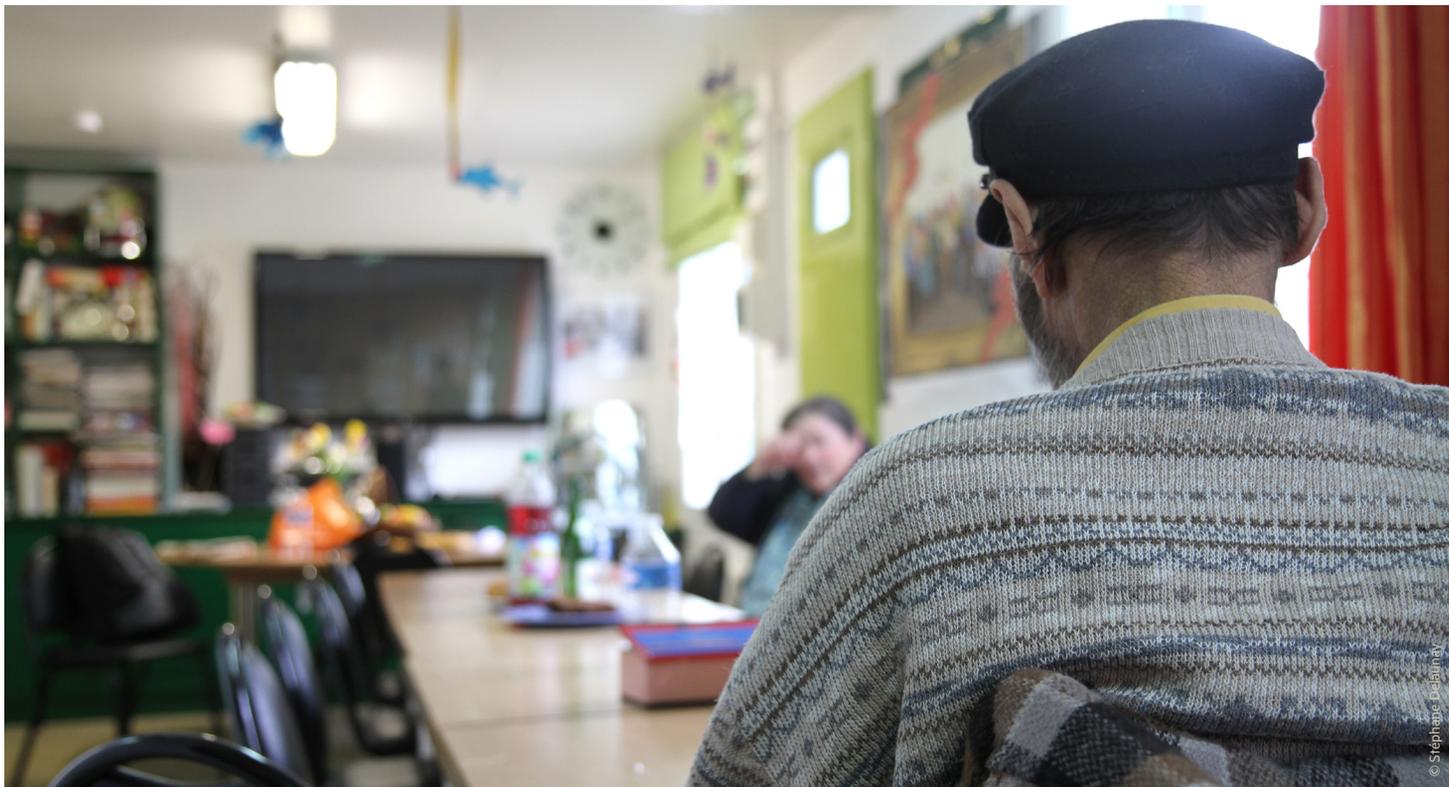
© Stéphane Delaunay

RUE HÉLÈNE LOCKERT

Mardi, 10h30. Comme tous les jours, Renée chante dans la petite maison du 8, rue Hélène Lockert. Bérénice, Nicole et David s'affairent en cuisine, Michel, André et Josiane, peignent en silence des carreaux faïence. A l'extérieur, Joël pose un mot sur sa porte : il prévient l'infirmière de son absence, pour cause de visite imprévue. En franchissant le seuil de cette maison, le temps semble soudain arrêté. On se sent comme en famille. Une famille un peu particulière, sans véritable lien de parenté, soudée uniquement par le temps, un malheur enfoui, un équilibre retrouvé. Nous venons d'entrer dans l'espace collectif de la pension de famille Hélène Lockert. Bérénice et Nicole forment ce que l'on nomme un couple d'hôtes. Elles animent la pension et accompagnent les 39 résidents des 34 maisons qui bordent la rue en forme d'impasse au bout de laquelle se trouve un cimetière. « *Il y a dix ans, raconte Nicole, les habitants n'avaient que cette perspective* ». On imagine difficilement qu'à l'époque, nul n'osait s'aventurer ici : délabrement avancé

des habitations, bagarres entre des résidents sous l'emprise de l'alcool, conflits avec le voisinage... Isolés de toute société extérieure, les habitants vivaient sans le confort élémentaire, ni eau chaude, ni chauffage central, ni wc intérieurs. « *Ici vivaient des personnes oubliées* », témoigne Nicole. Conscients de l'impossibilité de rénover les habitations sans une reconquête sociale préalable, l'Etat, la ville d'Amiens, et l'OPAC font appel à l'ADMI (aujourd'hui APREMIS, Accompagnement, prévention, réflexion et médiation pour l'insertion sociale), qui la recrute en avril 1999 pour engager un travail de réhabilitation. Nicole est alors peintre en bâtiment, mais l'aventure la séduit. A pas feutrés, elle prend possession d'une des maisons laissée vacante à la suite d'un décès et entreprend des travaux. Les habitants sont méfiants, mais aussi curieux. « *Ils pensaient que je venais m'installer, se souvient Nicole, c'est de cette manière que le contact s'est peu à peu noué* ». Ils viennent observer l'avancée des travaux, pour certains l'aider. Elle tisse des liens, repère les besoins, propose à certains de les accompagner chez le médecin, chez le dentiste, de remplir les dossiers pour l'ouverture de droits. « *Au fil de la réhabilitation des maisons, ce sont les personnes que je répareis* », explique-t-elle. Les travaux durent trois ●●●

PRIORITÉ AU LOGEMENT DURABLE



« QUAND JE VOIS LES PROGRÈS ACCOMPLIS, JE NE REGRETTE PAS D'ÊTRE TRAVAILLEUSE SOCIALE »

BÉRÉNICE DEKER

●●● ans. Trois logements sont mis à disposition pour reloger les personnes pendant qu'une entreprise transforme les lieux. Pour ne pas traumatiser les habitants, leur intérieur est recomposé dans des logements de transition. Seuls deux résistants refusent de quitter leur maison. En 2003, l'ensemble des habitations est rénové, sauf celle de Jacqueline, qui jusqu'à sa mort en 2009 refusera tous travaux. «*Sa maison était une vraie maison de poupée, pleine de vieux objets. Elle dormait sur son canapé mais ne voulait pas changer ses habitudes*», se rappelle Nicole.

Lorsque l'association débute le travail de consolidation de l'accompagnement social, Nicole décide de rester. «*Je n'aurais jamais pensé devenir travailleur social, mais je me suis pris de passion pour ces personnes qui avaient été abandonnées durant de si longues années*». Nicole suit quelques formations pour parfaire cette vocation tardive. Aujourd'hui, elle continue d'apporter son soutien à ceux qu'elle appelle «*ses cœurs*», assure un suivi global, et se plaît à organiser une multitude d'activités. Elle est depuis quelques années aidée par Bérénice, éducatrice spécialisée. Un «*tandem de choc*», se félicite Laurent Dambrine, responsable de l'association. «*Mon travail consiste plutôt à canaliser leur énergie. Elles débordent d'idées, et les résidents sont toujours prêts à les suivre*». Peinture sur faïence avec Josiane une fois par semaine, activités artistiques. ●●●





« AU FIL DE LA RÉHABILITATION DES MAISONS, CE SONT LES PERSONNES QUE JE RÉPARAIS »

NICOLE BERNARD

●●● gymnastique, chorale, théâtre... La liste est longue. Un atelier d'expression et d'écriture animé par Thierry Maricourt, écrivain, permet de mettre en mots les histoires de chacun : celle de Corinne et Pascal, qui vivaient dans un bois en périphérie d'Amiens et venaient de temps à autre faire un brin de toilette à l'hypermarché, celle de Gérard, qui ne marchait plus lorsqu'il est arrivé ici, celle de Joël abandonné dans une cité malgré son handicap et devenu le souffre-douleur des jeunes du quartier, celle de James, muet depuis 15 ans suite à un incendie, qui communique maintenant avec Fabrice, arrivé après plusieurs années de vie dans un abri de jardin, ou encore Hélène qui vit ici avec sa fille de 21 ans... Toutes ces histoires, Nicole les a mises en chansons ; elles viennent ponctuer les lectures faites par les membres de la compagnie Rigolockert. « Elles apportent un peu de légèreté, précise Nicole, car le public est souvent pris par l'émotion ». Notre hôte rêve aujourd'hui de pouvoir monter une comédie musicale. « Beaucoup aiment être sur scène, se déguiser, et certains mettent un point d'honneur à apprendre par cœur leur texte. Tout se passerait autour d'un banc, comme celui devant la maison où l'on s'assoit souvent pour attendre, observer, parler ».

Ces activités permettent des progrès au rythme de chacun. « Quand je vois les progrès accomplis, je ne regrette pas d'être travailleuse sociale », témoigne Bérénice. Rien n'est toutefois linéaire, et la pension compte encore quelques irréductibles.

« Mohammed peut être violent, indique Laurent Dambrine, et refuse qu'on entre chez lui ». Les résidents étant chez eux, ils restent libres d'y faire pénétrer qui ils veulent. « Il faut user de petites ruses pour pouvoir parfois voir si tout va bien », avoue Nicole. Quant aux nouveaux venus, il faut généralement plusieurs mois avant que l'agressivité née de la rue ne se calme. Une fois par mois, une réunion des résidents permet de régler les tensions de voisinage. « On y gère aussi l'agenda des activités, et le quotidien », précise Nicole. « Cette réunion est différente du CVS (Conseil de vie sociale), ajoute Laurent Dambrine. « Le CVS est une instance plus institutionnelle qui permet de régler le fonctionnement de la pension en exposant moins les équipes éducatives du fait de la présence d'un représentant du conseil d'administration ». Une psychologue vient également régulièrement. Elle dialogue une fois par mois avec Nicole et Bérénice. « Un soutien essentiel, précise Laurent Dambrine, l'équipe étant très investie ». Car si la pension de famille retient ses belles histoires, comme celle de Gérard parti cet été vivre à Albi avec sa nouvelle compagne, celle de Corinne et Pascal partis voler de leurs propres ailes dans la ville de leur fille ou encore celle de David, qui a retrouvé son frère suite à une lettre envoyée à sa grand-mère, la pension compte aussi ses blessures. Le décès de Renée l'an dernier à l'âge de 99 ans reste ainsi dans la mémoire collective. Elle était parmi les premières installées rue Lockert. « Une femme à l'histoire incroyable », selon Nicole. On n'en saura pas plus. L'heure est au déjeuner. Sa péruche, recueillie par Nicole et baptisée en souvenir de son prénom, fait silence. Gérard s'est levé. Il récite fièrement un texte. Tous l'écoutent. Comme pour conclure, Joël, l'œil rieur, nous confesse : « on est bien ici ». ■

Stéphane Delaunay

HABITER AUTREMENT : DE NOUVELLES PISTES POUR L'INSERTION SOCIALE ?

Depuis une dizaine d'années, le secteur du logement assiste à l'émergence ou à la résurgence de formes alternatives d'habitat en France et en Europe. Cet essor fait écho à des interrogations qui taraudent les politiques de l'habitat, a fortiori dans un contexte de crise économique et sociale : comment garantir un logement adapté aux besoins de chacun ? Et surtout, comment faire de l'habitat un des vecteurs privilégiés de l'insertion sociale ? Portrait de trois déclinaisons d'habitat alternatif se distinguant par leur montage financier, leur impact sur le lien social ou encore leur particularité spatiale, mais œuvrant tous à une même finalité : l'insertion sociale.

LES COOPÉRATIVES D'HABITANTS

S'inscrivant dans une tradition remontant au XIX^{ème} siècle¹ représentée par l'emblématique « Société coopérative immobilière des ouvriers de Paris » fondée en 1867, la « Foncière de Reims » lancée en 1870 ou encore par le « Cottage d'Athis-Mons » créé en 1894, l'habitat participatif s'est développé en Europe sous différentes formes jusqu'à son apogée et son déclin à partir des années 1980. Contrairement à l'Amérique du Sud dans laquelle les collectifs d'habitants n'ont cessé de prospérer au cours des cinq dernières décennies en raison d'une forte prégnance de la culture syndicale et d'une implication volontariste des pouvoirs publics², la France ne connaît un renouveau du phénomène que vers 2005, sous l'égide de pionniers comme l'association lyonnaise Habicoop³. Habi-

« CHAQUE HABITANT DISPOSE DE PARTS SOCIALES QUI LUI SONT RESTITUÉES PAR LA COOPÉRATIVE S'IL QUITTE SON LOGEMENT. »

coop cherche à ériger les coopératives d'habitants en alternative à la dichotomie classique entre logement privé et logement social, et surtout à soustraire le logement à la spéculation immobilière. La coopérative consiste en l'acquisition ou la construction d'un ensemble de logements regroupés par des citoyens associés en société sans but lucratif. Chaque habitant dispose de parts sociales qui lui sont restituées par la coopérative s'il quitte son logement. Comme les capacités d'endettement sont mutualisées et que les coopérateurs s'acquittent d'un loyer correspondant aux frais réels d'exploitation des bâtiments, les ménages même modestes peuvent accéder à la

propriété. Le partage d'espaces collectifs (salles des fêtes, salles de jeux, laveries, etc.) permet de rentabiliser l'espace et représente donc un autre facteur de maîtrise des coûts.

LES COLOCATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES

Dans ses formes plus récentes, l'habitat alternatif s'attache plus particulièrement au tissage de nouvelles solidarités entre populations hétérogènes. Son expression typique est la colocation intergénérationnelle, qui connaît un succès grandissant à Paris et dans les grandes capitales régionales. Elle fait se rejoindre le besoin de logement accessible et abordable pour les jeunes d'un côté, et l'isolement social de certains seniors de l'autre. Les associations le Pari Solidaire⁴ à Paris et sa petite couronne, Un toit 2 Générations⁵ à Metz, Nancy et Thionville ou encore Ensemble2Génération⁶ en Île-de-France, Bretagne, Nord-Pas-de-Calais, Bordeaux, PACA et Lorraine représentent le fer de lance de ce mouvement.

Les associations porteuses de ces dispositifs proposent généralement différentes formules correspondant à des niveaux d'engagement variables du jeune auprès de la personne âgée. Les candidats choisissent ainsi entre un logement gratuit en échange de services (jardinage, courses, initiation à l'informatique, etc.) et d'une astreinte horaire, entre une participation aux charges moyennant une présence ponctuelle et le partage d'instant de convivialité, ou le versement d'un loyer (inférieur toutefois au prix du marché) contre une velléité amicale. Les jeunes sont sélectionnés sur dossier et bénéficient d'un entretien avec le senior avant emménagement.

L'HABITAT ATYPIQUE

D'autres initiatives locales misent sur la particularité spatiale de l'habitat, souvent doublée d'un accompagnement social renforcé, pour l'insertion de publics spécifiques. Chalets en bois⁷ et mobil-homes sont les ins-

truments principaux de ces projets. Depuis février 2009, l'association lilloise AFEJI⁸, en partenariat avec l'AREAS, la DDCS du Nord et Lille Métropole Communauté Urbaine gère cinq « Villages de l'Insertion » accueillant chacun environ cinq familles roms composées de quatre à huit personnes à Lille, Halluin, Roubaix et Faches-Thumesnil. Le dispositif s'adresse à des ménages manifestant un désir d'installation durable en France, en voie d'insertion professionnelle et dont les enfants sont scolarisés. Les familles sont hébergées dans des mobil-homes installés sur des terrains municipaux. À leur entrée dans les villages, elles signent un contrat d'accompagnement d'une durée de six mois renouvelables ainsi qu'un règlement de fonctionnement. L'objectif global du projet est de parvenir à l'autonomisation des ménages et de les faire accéder au logement social.

Sans pouvoir prétendre résoudre à eux seuls la crise du logement, ces projets démontrent que l'habitat alternatif renferme un véritable potentiel d'insertion qui reste aujourd'hui encore largement inexploité. Son développement dépend en effet de l'assouplissement des règles de l'urbanisme et de la construction, de la reconnaissance juridique des coopératives d'habitants, de son implémentation dans la planification locale, de l'adaptation des politiques de peuplement, de la collaboration de tous les acteurs concernés et d'une diffusion plus massive des bonnes pratiques. ■

Ninin Overhoff

¹ TRUELLE Sarah, Histoire de l'habitat coopératif en France, Habicoop, 27 octobre 2010

² JABLON, Samuel, Les formes alternatives d'accès au logement pour les ménages modestes : Quelques expériences étrangères, Mission d'étude de la Fondation de France, juillet-octobre 2009

³ Cf. www.habicoop.fr

⁴ <http://www.leparisolidaire.fr/wp>

⁵ <http://untoit2generations.fr>

⁶ <http://www.ensemble2generations.fr>

⁷ Cf. à ce sujet « Le Hameau » de la Résidence William Booth de la Fondation de l'Armée du Salut à Marseille, <http://www.armeedusalut.fr/etablissements/residence-william-booth/presentation.html>

⁸ <http://www.afeji.org>

ACCOMPAGNER

INSÉRER DURABLEMENT LES FAMILLES

L'association Logisol travaille sur l'insertion des familles à Marseille. Chaque famille y est accompagnée par une équipe pluridisciplinaire en vue d'une insertion durable au-delà du logement : accès aux soins, éducation des enfants et scolarité, accès à la culture, insertion professionnelle... Sylvain Rastoin, son Directeur, Président de la FNARS PACA Corse DOM, explique la démarche et les difficultés rencontrées.



« LES POUVOIRS PUBLICS DOIVENT VEILLER À CE QUE LES ÉVOLUTIONS DU SECTEUR N'EXCLUENT PAS LES PUBLICS LES PLUS ÉLOIGNÉS DE L'INSERTION »

ENTRETIEN AVEC SYLVAIN RASTOIN

“ Logisol, votre association travaille sur l'accès au logement des familles. Comment les accompagnez-vous ?

Logisol est un CHRS en logements « diffus ». Les familles vivent de façon autonome dans leur logement. Notre objectif est que les familles deviennent locataires de plein droit de ce logement en bénéficiant de l'accompagnement social qui leur apportera l'autonomie autorisant leur insertion durable. Il y a donc bien un passage par le CHRS, même si celui-ci a pour objectif d'aller vers le logement d'abord.

Nous avons douze appartements représentant 54 places au total. Les familles sont accueillies en contrat de séjour de trois à douze mois, sur la base d'un projet où sont définies les modalités de l'accompagnement. Les familles ont deux à quatre mois pour définir ce projet, un temps nécessaire pour créer un climat de confiance avec le référent social. Prenons l'exemple d'un jeune couple avec un enfant. On observe souvent que les parents sont eux-mêmes fréquemment issus de l'ASE et n'ont donc pas de

modèle parental. Nous travaillons donc non seulement sur l'insertion professionnelle, sur l'insertion dans le logement, mais aussi sur la parentalité. Nous avons créé un espace parent-enfant pour créer des temps de jeu, nous accompagnons des activités parascolaires, organisons du soutien. Un intervenant social suit en moyenne six foyers, ce qui est loin des dispositifs d'accompagnement dans et vers le logement (AVDL) où un travailleur doit suivre de 25 à 75 ménages. Chaque travailleur social ou éducateur spécialisé travaille en équipe avec un conseiller en économie sociale et familiale. Seule cette qualité de suivi permet de construire une insertion durable. Au terme du contrat, un bilan est effectué pour voir quelles solutions se profilent. Le cas échéant, le contrat est renouvelé jusqu'à l'insertion dans le logement.

A quelles difficultés sont confrontées les familles que vous rencontrez ?

Lorsqu'elles arrivent en CHRS, les personnes n'ont généralement plus les ressources financières suffisantes pour accéder et se maintenir dans un logement autonome. Il faut donc certes tra-

vailler sur l'apurement de la dette, mais aussi aller au-delà en s'interrogeant sur ce qui les a conduit à l'expulsion. Il peut y avoir des problèmes familiaux, d'isolement social, des problèmes de violences conjugales, de santé ou encore d'addiction. Ce n'est qu'en les accompagnant de manière globale que l'on peut envisager une réinsertion durable.

Quels freins rencontrez-vous pour faire basculer les familles d'un logement de transition vers un logement de droit commun ?

Le premier problème réside dans la complexité des situations familiales auxquelles nous sommes confrontés. Le respect de l'inconditionnalité de l'accueil nous impose d'accueillir nombre de ménages très éloignés du logement et nécessite une durée de prise en charge longue, souvent supérieure à la norme habituellement admise (souvent d'un à deux ans). Le second problème est l'adaptation des logements à la taille des grandes familles en particulier. Les bailleurs ont des critères très stricts d'occupation des logements. Tant que l'association assume la responsabilité du

bail, elle peut avoir une souplesse en sur occupant légèrement, si nécessaire, les appartements. Mais faire ensuite glisser le bail n'est pas possible. Nous pourrions le faire à condition de n'accueillir que des petites familles, mais nous refusons la sélection. La difficulté du « Logement d'abord » réside là, dans sa cohabitation avec le principe d'inconditionnalité. Les pouvoirs publics doivent veiller à ce que l'évolution vers le logement d'abord ne se limite pas à s'occuper uniquement des publics les plus proches de l'insertion. Les dispositifs et les réglementations doivent évoluer pour s'adapter aux nouveaux publics. Le logement de droit commun n'est toutefois pas la seule réponse possible. Il faut savoir innover, créer de nouveaux types d'habitat adapté et assurer une continuité pour les personnes. Dans les Bouches-du-Rhône par exemple, certains maires commencent à expérimenter des solutions pour les familles roms. Elles sont logées dans des mobil-homes le temps de trouver des solutions pérennes avec un accompagnement social et une scolarisation des enfants. ■

LE PARTENARIAT ENTRE ASSOCIATIONS ET BAILLEURS, UNE HISTOIRE DE CONFIANCE

Les structures d'hébergement de la région Aquitaine et les organismes HLM n'ont pas attendu les diverses réformes des politiques publiques pour agir en faveur de l'accès au logement des ménages les plus démunis. Le travail a débuté dès 2006 en Gironde de manière assez informelle et s'est concrétisé à l'échelle de la région en 2009 avec la signature d'une déclaration d'intention entre l'AROSHA et la FNARS Aquitaine. Un cadre de travail commun s'est imposé pour mieux appréhender la question des sorties de structures et réfléchir ensemble aux moyens de favoriser ce parcours vers l'autonomie. « Nous avons d'abord organisé une journée partage et d'expériences pour approfondir la connaissance des besoins des publics, savoir comment les accompagner et développer l'offre d'hébergement et de logement adapté. Il fallait d'abord se rencontrer, en petit groupe, pour commencer le travail en commun », explique Lucile Delmas, Déléguée

régionale FNARS Aquitaine impliquée dans ce partenariat. Ce partenariat s'est structuré autour de trois programmes d'action en Gironde, soutenus par la FNARS et l'USH et qui ont donné lieu à la publication de cahiers thématiques. Ce partenariat a notamment abouti à la création de référents entre associations et bailleurs pour faciliter le travail quotidien et le rendre de plus en plus en adéquation avec les besoins des ménages.

UNE DÉFINITION COMMUNE DE LA NOTION D'AUTONOMIE

La politique du « Logement d'abord » prône l'accès direct au logement autonome des personnes les plus vulnérables. Encore faut-il que les associations et les bailleurs aient une vision commune du degré d'autonomie nécessaire lors de l'accès au logement. « Lors de nos réunions, nous avons pu notamment voir que les associations pensaient que la priorité des bailleurs était l'aspect

financier de l'autonomie, alors que les bailleurs mettent davantage la priorité sur la relation avec le voisinage », se souvient Lucile Delmas. L'un des points essentiels de ce partenariat réside bien sur la connaissance et la confiance réciproque des acteurs. Etant en contact direct avec les travailleurs sociaux des associations, les bailleurs sont plus confiants à la lecture des évaluations sociales et sont plus en demande d'informations pour prévenir les difficultés d'un ménage. Le système de référents entre associations et bailleurs permet à chacun de savoir qui contacter en cas de besoin et des réunions annuelles sont organisées pour évaluer l'avancée de cette coopération.

UNE UTILISATION OPPORTUNE DES DISPOSITIFS

Le deuxième programme d'actions partenariales consistait quant à lui à réinterroger l'ensemble des dispositifs

d'accompagnement social spécifique lié au logement en Gironde et de faire un état des lieux de l'utilisation de ces derniers par les travailleurs sociaux.

En effet, les dispositifs mobilisables sont nombreux, souvent peu lisibles pour les acteurs et l'on peut s'interroger parfois sur leur articulation et complémentarité. A l'occasion de ce travail, associations et bailleurs ont également réaffirmé l'importance qu'un accompagnement social global puisse être proposé à tous les ménages en situation de précarité. Les mesures d'accompagnement ciblé sur la gestion de son logement sont insuffisantes pour assurer la réinsertion des personnes.

Enfin, le dernier axe de travail partenarial a permis à la FNARS Aquitaine et à l'AROSHA d'aborder ensemble le développement de l'offre de production en Gironde au vu des besoins identifiés, à la fois qualitatifs, mais aussi quantitatifs et territorialisés. ■

PERSPECTIVES

LOGEMENT SOCIAL : EN ATTENDANT LE PLAN QUINQUENNAL

Après que le projet de loi « relatif à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social » a été retoqué par le Conseil Constitutionnel le 24 octobre dernier suite à un recours déposé par l'opposition en raison d'un vice de procédure, une nouvelle mouture du texte quasiment identique à la précédente a été adoptée par 316 voix contre 211 à l'Assemblée nationale le 27 novembre. Il appartient maintenant au Sénat de se prononcer sur le texte en vue d'une application prévue pour début 2013.

Ce projet de loi, annoncé dès la campagne présidentielle du candidat Hollande, doit matérialiser l'action résolue du gouvernement en faveur du logement pour tous. Il prévoit trois niveaux d'intervention complémentaires : un effort en matière de construction, un accroissement des terrains publics disponibles ainsi que des pénalités majorées pour les communes ne respectant pas le quota de logements sociaux prévu par la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU).

UNE PRODUCTION DE LOGEMENTS RENFORCÉE

Le texte table sur une production annuelle de 500 000 logements dont 150 000 logements sociaux, soit entre 20 000 et 30 000 logements supplémentaires par an par rapport au précédent quinquennat. Dans un souci de lutte contre l'étalement urbain et la relégation spatiale des populations en difficulté seront ciblés les espaces où le marché du logement connaît une tension accrue, comme les centres-villes et les zones densément construites. Par ailleurs, le recours aux prêts locatifs sociaux (PLS) servant à financer les logements sociaux les moins abordables pour les ménages modestes sera limité à 50 % de l'effort de construction global. Les 50 % restants devront être financés en prêts locatifs à usage social (PLUS) ou prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI). Le projet de loi de finances 2013 retranscrit effectivement ces 150 000 logements sociaux en termes budgétaires : 48 000 PLS, 69 000 PLUS et 33 000 PLAI pour un montant de 4 398 910 000 euros.

LA MISE À DISPOSITION DE FONCIER PUBLIC

Le projet de loi qui devait être validé par le Sénat le 18 décembre, prévoit que l'État et les établissements publics pourront désormais céder les terrains en leur possession aux collectivités territoriales, aux organismes constructeurs de logement social et aux associations disposant d'un agrément maîtrise d'ouvrage d'insertion avec une décote allant jusqu'à 100% du prix de vente, autrement dit gratuitement. Le bénéfice de la décote sera conditionné à la réalisation de logements sociaux, elle-même soumise à contrôles. L'avantage financier accordé devra être entièrement répercuté dans le coût de revient des logements construits.

MODIFICATION DE LA LOI SRU

Modifiant l'article L. 302-5 du Code de la construction et de l'habitation, le document fait passer le pourcentage obligatoire de logements sociaux de 20 à 25% dans les communes les plus peuplées² à l'échéance 2025³. Parallèlement, les communes en état de carence devront s'acquitter d'une pénalité majorée pouvant atteindre jusqu'à cinq fois le montant des pénalités en vigueur actuellement⁴. Le montant effectif de la pénalité sera néanmoins à la discrétion des préfets. La majoration des prélèvements abondera un fonds national finançant les dépenses d'investissement ou de fonctionnement liées au logement des personnes les plus défavorisées.

POUR UNE REFORTE STRUCTURELLE DE LA POLITIQUE DU LOGEMENT

Si le projet de loi consacre trois avancées indéniables, il n'amorce cependant pas une réinterrogation systémique de la politique publique du logement. Ainsi, l'articulation entre l'hébergement et le logement, la solvabilisation des ménages, la prévention des expulsions locatives, la garantie des risques locatifs, l'intermédiation locative ou encore la sécurisation du budget de l'ANAH sont autant de sujets que le texte néglige. Ces thématiques devraient en principe être déclinées dans une loi cadre sur le logement annoncée pour le printemps 2013 et être prises en charge par certaines mesures du plan quinquennal pour l'hébergement et le logement. ■

Ninin Overhoff

¹ <http://www.assemblee-nationale.fr/14/ta-pdf/0414-p.pdf>

² 25% des résidences principales dans les communes d'au moins 1500 habitants en Île-de-France, et dans les communes d'au moins 3500 habitants comprises dans une agglomération ou un établissement public de coopération intercommunale (EPCI)

de plus de 50000 habitants dans les autres régions

³ Taux de rattrapage de 25% entre 2014 et 2016, de 33% entre 2017 et 2019, 50% entre 2020 et 2022, et 100% entre 2023 et 2025

⁴ Dans la limite de 5% des dépenses réelles de fonctionnement de la commune



UN CHEZ SOI D'ABORD DANS QUATRE VILLES FRANÇAISES

Les premières expériences de housing first ont été menées à New York dans les années 90 par le professeur Sam Tsembéris. Il s'agissait de rompre avec le modèle dominant du continuum de care qui impose des paliers successifs avant l'accès au logement autonome. A rebours de cette logique, le housing first consiste à permettre aux personnes d'accéder directement à un appartement, en adaptant l'accompagnement à leurs besoins. **Pascale Estecahandy**, responsable du volet opérationnel du programme « Un chez soi d'abord » en France, et **Pauline Rhenster**, chargée de recherche pour le programme national « Un chez soi d'abord », attachée à la Fédération de recherche en santé mentale du Nord-Pas de Calais, expliquent ce modèle venu d'outre-Atlantique et expérimenté dans quatre villes françaises.



Pouvez-vous nous rappeler les objectifs de l'expérimentation Un chez soi d'abord ?

Pascale Estecahandy : l'expérience française s'inspire du modèle pathway to housing de Sam Tsembéris. Aux États-Unis comme au Canada, ce modèle a été expérimenté sur des publics spécifiques : personnes sans-abri vivant avec des pathologies mentales sévères et ayant des besoins d'accompagnement élevés. En France, nous avons choisi de lancer cette expérimentation en ciblant les mêmes publics. Elle se déroule à Toulouse, Marseille, la métropole lilloise, et Paris. L'objectif est de voir sous quelles conditions ce modèle peut s'appliquer à notre contexte national. Compte tenu des spécificités du système social et sanitaire français, l'expérimentation est nécessaire pour mesurer l'efficacité de l'accompagnement sur la qualité de vie et le rétablissement des personnes et le rapport coût/bénéfice. Les résultats aux États-Unis ont mon-

tré une amélioration de la qualité de vie pour un coût global moindre. Certaines études montrent également une stabilisation, voire une réduction des pratiques addictives.

Quels sont les grands principes ?

P.E. : Les personnes intégrées dans l'expérimentation sont soit à la rue, soit dans les dispositifs de l'urgence sociale, soit dans des abris de fortune. Elles doivent avoir eu un diagnostic de maladie psychiatrique sévère (schizophrénie ou bipolarité), et avoir des besoins dits élevés caractérisés par : soit une hospitalisation dans les trois derniers mois, soit une incarcération dans les 24 derniers mois, soit une dépendance à l'alcool ou à une substance psychoactive. Une fois repérées par une structure d'aide de première ligne, l'équipe de recherche du programme présente aux personnes les principes de l'étude. Leur consentement éclairé est requis en présence d'un médecin qui s'assure de leur bonne compréhension du protocole. Si elles l'acceptent, un tirage au sort détermine si elles font partie du

groupe « témoin : offre habituelle » ou « expérimental : un chez soi d'abord ». Dans ce dernier cas, un membre de l'équipe d'accompagnement recueille leurs choix en matière de quartier, de type et de taille de logement pour que l'appartement soit au plus près de leurs souhaits, dans la limite de leurs possibilités financières actuelles et à venir. Des associations en charge de la captation et de la gestion locative sont associées au programme sur chaque site (PACT à Toulouse et Marseille, ABEJ à Lille, et des bailleurs sociaux et le CASVP associés à Paris). Quand elle a des ressources, la personne est ●●●

« L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ DOIT S'ADAPTER À LA PERSONNE, PARTIR DE SES FORCES »

PASCALE ESTECAHANDY

UN CHEZ SOI EN FRANCE

Toulouse, Marseille, Lille et Paris.

Période : juin 2011 - juin 2013.

Budget volet opérationnel : 1,72 M€ financés par l'Assurance maladie, 1,8 M€ sur le BOP177

●●● tenue de participer au paiement du loyer (30% maximum de ses ressources). Le groupe témoin est suivi par l'équipe de recherche, mais bénéficie des services médico-sociaux et d'hébergement-logement classiques.

Comment se déroule l'accompagnement ?

P.E. : L'équipe d'accompagnement est pluridisciplinaire, et comprend psychiatre, médecin généraliste addictologue, infirmiers, travailleurs sociaux (éducateurs et assistants sociaux), et travailleurs pairs. Le but est au départ de créer une relation de confiance facilitant l'installation de la personne dans son logement et les interventions ne sont donc pas spécialisées par métier mais répondent aux besoins exprimés par la personne. Il y a également une astreinte 24h/24, essentielle pour assurer un suivi intensif et éviter les hospitalisations.

L'accompagnement s'appuie sur la philosophie du « rétablissement » (*recovery en anglais*), c'est-à-dire qu'il part des forces de la personne et l'aide à reprendre du pouvoir sur sa vie et à réaliser ses choix.

La seule obligation pour la personne est la visite hebdomadaire de l'équipe d'accompagnement dans son logement.

Ce modèle implique une révolution dans les pratiques. La France vous semble-t-elle prête ?

P.E. : Il faudra convaincre et lever des freins qui, pour certains, sont idéologiques. Par exemple, nous avons tendance à considérer les pathologies psychiatriques chroniques comme incurables alors même qu'un tiers des personnes se rétablit totalement. Par ailleurs, quand on sort du champ du soin curatif pour s'intéresser à la notion de rétablissement, l'appréciation des progrès de la personne est différente. Des études internationales prouvent que l'incurabilité est loin d'être une fatalité, de même qu'elles démontrent qu'une pathologie psychiatrique au long cours n'est pas nécessairement un obstacle au rétablissement. Plus l'environnement, et donc le milieu de vie, est favorable, mieux les personnes développent leurs compétences. A l'inverse, plus l'on rend l'assistance systématique et non graduée, moins les personnes parviennent à développer leur autonomie. Un autre point est le fait que l'expérimentation a été lancée en France dans une période de contrainte budgétaire laissant entendre que la logique était principalement de réduire les coûts. Il y a certes une volonté de cibler les interventions

les plus lourdes là où elles sont réellement nécessaires, c'est-à-dire pour des publics avec des problématiques complexes, ce qui me paraît sain dans un contexte économique difficile. Mais l'objectif du « housing first » est aussi de créer un environnement favorable à la notion « d'empowerment ». C'est sans doute là aussi que nous devons progresser. L'accompagnement proposé doit s'adapter à la personne, partir de ses forces pour l'accompagner dans ses choix vers une citoyenneté pleine et entière.

Les premiers résultats sont-ils encourageants ?

P.E. : L'expérimentation est en phase de montée en charge. Nous avons intégré 375 personnes dans le programme. Le suivi de la recherche devant durer 24 mois, les résultats définitifs ne seront connus qu'en juin 2015. Une première analyse a pu être menée chez les 245 premiers sujets grâce aux données récoltées au moment de leur entrée dans le programme.

Les résultats décrivent une population, d'un âge médian de 37 ans (19-69 ans), dont 84,5% sont de nationalité française, 83% sont des hommes et 71% avec un niveau scolaire relativement bas (niveau collège ou CAP/BEP). D'un point de vue

clinique, 71% des personnes présentent des troubles schizophrènes contre 29% des troubles bipolaires et plus des deux tiers de la population (69%) présentent des problèmes d'addiction, tous produits confondus. Enfin, concernant la qualité de vie des individus, les échelles utilisées soulignent des niveaux altérés à très altérés comparativement à ceux mesurés, d'une part dans des populations de malades schizophrènes et, d'autre part en population générale.

La plupart des personnes logées et accompagnées sont encore dans le logement à ce jour et accueillent favorablement l'accompagnement des équipes. Plus de la moitié d'entre elles étaient en rupture de soins à leur entrée dans le programme. ■

Recovery : Cheminement personnel conduisant au mieux vivre et à retrouver du sens à sa vie. La recovery correspond également à une philosophie de travail et à des principes d'organisation pour des services de santé mentale.

UN CHEZ SOI D'ABORD DANS QUATRE VILLES FRANÇAISES

L'EXPÉRIENCE ENCOURAGEANTE DES CANADIENS



« GLOBALEMENT, RÉTABLISSMENT ET QUALITÉ DE VIE SE SONT PARTOUT AMÉLIORÉS »

PAULINE RHENTER

Pauline Rhenter, vous étiez récemment au Canada, où l'expérimentation « Un chez soi » touche à sa fin. Comment s'est-elle déroulée ?

Pauline Rhenter : L'expérience a débuté en mars 2009 et se poursuivra jusqu'en mars 2013. Le gouvernement fédéral a impulsé l'expérimentation dans cinq villes : Vancouver, Toronto, Montréal, Winnipeg et Moncton. Je rappelle qu'au Canada, chaque province a compétence en matière d'organisation de son système sanitaire et social. Certains n'ont donc pas vu d'un très bon œil cette intervention du niveau fédéral. 110 millions de dollars ont été dédiés. Et 2300 personnes ont été incluses dans le programme. Dans la seule ville de Montréal, l'expérimentation a porté sur 460 personnes sans abri souffrant de troubles psychiques sévères, d'un problème de toxicomanie et souvent avec des parcours judiciaires. La moitié constitue un groupe témoin, avec un accompagnement habituel, et la seconde moitié est placée dans un logement du parc privé, diffus dans le tissu urbain, avec un accompagnement intensif et pluridisciplinaire. Il ne doit pas y avoir

plus de 15% de personnes de l'expérimentation dans un même immeuble, afin d'éviter la concentration des phénomènes de précarité.

Quel type d'accompagnement a été mis en place ?

P.R. : L'accompagnement est intensif, impliquant à la fois des compétences médicales et sociales, auxquelles s'ajoutent celles de travailleurs pairs. Les équipes sont toutes mobiles. Et l'accompagnement se fait au rythme de la personne. C'est en fait ce modèle que la France a repris. Les Canadiens sont venus former les équipes françaises.

Quels sont les premiers résultats ?

P.R. : À échéance régulière, on a interrogé les personnes sur leur état de santé, leur état social, et sur une échelle de rétablissement et de qualité de vie. Globalement rétablissement et qualité de vie se sont partout améliorés pour des coûts inférieurs, sauf à Montréal où le coût est équivalent. A Toronto, 80% des personnes sont restées dans le logement de manière continue. Et à Montréal, 100 personnes sur les 230 ont été relogées au moins une fois. ■

ÉCOUTANT 115



Intermédiaire entre les structures d'hébergement et les demandes des personnes à la rue, le 115 reçoit les demandes d'hébergement d'urgence des personnes qui appellent jour et nuit, les informe sur leurs droits et les oriente vers des structures d'hébergement d'urgence, des accueils de jour, des lieux de distribution de nourriture ou bien des adresses de douches publiques. Organisés à l'échelle de chaque département en coordination avec les services de l'Etat, les 115 et leurs équipes mesurent jour après jour le décalage croissant entre les possibilités réelles de mise à l'abri et le nombre d'appels.



Laura Chevreau en Charente et **Aurore Dechenoix** en Dordogne sont écoutantes 115 et exercent cette fonction à temps plein ou sous forme de permanences plusieurs heures par semaine. Après de longues minutes d'attente, leur voix est teintée d'espoir pour les personnes en détresse qui trouvent le courage de composer le 115.

“

Une fois l'appel pris, quelle est votre mission ?

Laura Chevreau : Avant même de répondre aux appels, quand j'arrive au bureau, je contacte tous nos partenaires, c'est-à-dire les structures d'hébergement, les mairies, pour savoir de combien de places nous disposons. En Charente, nous avons deux foyers collectifs à Angoulême et Cognac et 16 haltes de nuit avec un à deux lits, de quoi réchauffer de la nourriture et se laver. Faute de places nouvelles financées par l'Etat, notre association AFUS 16 (Acteurs fédérés de l'urgence sociale de la Charente) initie la création de haltes de nuit en partenariat avec les mairies et associations locales. Quatre nouvelles haltes viennent d'être ouvertes dans notre

département et perdureront au-delà de la période hivernale. Je dois également mettre à jour les demandes de la nuit, voir qui a été hébergé et qui est encore en attente d'une place. Les personnes qui nous appellent peuvent formuler plusieurs demandes : alimentaires, vestimentaires mais le plus souvent il s'agit de demandes d'hébergement d'urgence. D'abord je demande le nom, le prénom, si cette personne a déjà fait appel au 115 et si c'était dans notre département. Je cherche ensuite à savoir depuis combien de temps la personne vit dehors, si elle avait un logement avant, et où. Les personnes parlent facilement, elles veulent être écoutées. J'essaie aussi de savoir ce qui les amène en Charente. Si cette personne nous a appelés, nous pouvons le savoir grâce au logiciel ProGdis, ce qui nous permet d'avoir une continuité dans la prise en charge de l'utilisateur.

Aurore Dechenoix : Nous faisons une « actualisation » tous les matins à 8h30, c'est-à-dire que nous appelons toutes les structures pour connaître les disponibilités de la journée. On inscrit tout sur un tableau dans notre bureau. A

chaque appel, il nous faut à la fois saisir la demande exacte de la personne qui appelle et la localiser. C'est important pour des territoires comme les nôtres parce que les distances entre les villes sont très grandes et notre objectif est de trouver une place d'hébergement proche de l'endroit où la personne se trouve quand elle appelle le 115. J'essaie d'obtenir son identité mais si elle ne veut pas je n'insiste pas. Et puis, je lui demande si elle préfère me rappeler elle-même 10 minutes plus tard le temps que je cherche une réponse à sa demande ou si elle préfère que je la recontacte moi-même pour lui donner une réponse.

Garder une trace de l'historique des appels grâce au logiciel ProGdis est utile à l'observation sociale, mais également pour savoir si une personne appelle tous les jours depuis 10 jours par exemple. Cela m'aide pour orienter les gens. S'il n'y a plus de places, j'essaie toujours de proposer quelque chose, de voir s'il y a déjà un suivi social et sinon je l'oriente vers une assistante sociale. Ou bien vers un accueil de jour pour prendre au moins un repas et partager un moment convivial avec d'autres personnes.

Quelles sont, selon vous, les principales difficultés rencontrées par les écoutants 115 ?

L.C. : Dans les foyers de notre département, les gens peuvent rester jusqu'à 10 nuits avec ensuite un mois de carence et 2 nuits dans les haltes, 3 le week-end. Ce sont des conventions signées avec les mairies qui déterminent le nombre de nuitées. Il est limité car l'hébergement d'urgence doit être transitoire ; toutefois notre service assure si nécessaire la continuité de l'hébergement dans un autre lieu. Donc souvent ils alternent entre les haltes et les foyers, jusqu'à ce qu'une solution de logement soit trouvée, mais cela peut durer. Nous remarquons de plus en plus d'arrivées à Angoulême, surtout des jeunes et des ressortissants européens. Nous sommes très sollicités, avec ces derniers mois une forte augmentation des appels, constatée dans le baromètre du 115. Nous recevons entre 40 et 50 appels par jour mais les refus d'attribution de places restent rares, sauf si les personnes qui appellent sont exclues de certaines structures.

A.D. : Le problème principal est clairement le manque de places. Au début on avait des possibilités pour chaque ●●●

ÉCOUTANT 115

« LE PROBLÈME PRINCIPAL EST CLAIEMENT LE MANQUE DE PLACES. AU DÉBUT ON AVAIT DES POSSIBILITÉS POUR CHAQUE APPEL, MAIS AUJOURD'HUI ON NE PEUT PAS FORCÉMENT PROPOSER UNE SOLUTION À CHAQUE FOIS. »

AUORE DECHENOIX :

●●● appel, mais aujourd'hui on ne peut pas forcément proposer une solution à chaque fois. Tous les écoutants de notre département font le même constat : il y a une forte augmentation du nombre des demandes, venant principalement des hommes seuls, avec aussi beaucoup de demandes de familles étrangères en demande d'asile. Gérer les refus est difficile. Mais je ne suis pas une écoutante dédiée, j'ai une double casquette puisque je suis aussi chargée de l'hébergement d'urgence dans mon association. Donc je vois la différence dans la gestion humaine des situations et il faut dire que le téléphone est protecteur. Les échanges sont beaucoup plus durs en face à face. On se confronte chaque jour à une dure réalité, avec des situations de plus en plus précaires, des personnes de moins en moins autonomes. On sent qu'elles ont besoin d'un accompagnement constant, notamment les familles étrangères. On aurait besoin de plus de temps pour les accompagner, que ce soit par téléphone ou en direct. Mais le nombre de nos missions augmente.

Comment vivez-vous ces refus d'attribution de places d'hébergement d'urgence ? Bénéficiez-vous d'un soutien psychologique au sein de votre structure ?

A.D. : Il m'arrive d'avoir l'impression de ne pas être aidante alors que j'ai précisément choisi ce métier pour aider les autres. En ce moment je vis une forme de désillusion et de grande fatigue morale. Mais j'ai la chance de travailler dans une

équipe où l'on se soutient les uns les autres et de trouver du réconfort dans ma vie privée. Je n'arrive pas toujours à gérer ce sentiment d'impuissance. Une psychologue vient à l'association une fois par mois pour une supervision, ce qui nous donne l'occasion d'exposer des cas difficiles en groupe. Par exemple, elle nous apprend à identifier des pathologies, à garder son calme, ne pas faire monter la pression en haussant la voix et à être dans la redite.

L.C. : Le manque de places est aléatoire dans notre département, même si c'est de plus en plus difficile, à la différence des grandes villes où les structures sont saturées, donc chez nous les refus restent rares.

Je pense quand même qu'un soutien psychologique serait nécessaire dans la mesure où l'on recueille la détresse des gens qui appellent toute la journée, et à un moment ou un autre il faut l'évacuer. On parle beaucoup des situations difficiles entre collègues, nous analysons notre pratique pour renforcer la cohérence de nos réponses et je remarque que j'arrive à prendre de plus en plus de recul avec le temps. Nous échangeons en équipe mais également avec le réseau, les partenaires sur les situations qui nous posent questions. Les situations chroniques sont abordées avec nos collègues du SIAO et des synthèses sont mises en place afin de coordonner l'action de chaque partenaire.

Je pense que le soutien peut aussi passer par de la formation, je souhaiterais

par exemple approfondir mes connaissances en matière d'addictions et sur le monde de la rue pour mieux réagir au téléphone.

Comme son nom l'indique, cette fonction requiert une qualité d'écoute indéniable. Quel est votre parcours et comment avez-vous été formée au métier d'écouter 115 ?

L.C. : Je suis écoutante depuis deux ans au sein de l'AFUS 16. J'ai suivi une formation de conseillère en économie sociale et familiale en alternance, durant laquelle j'ai travaillé dans un centre social et au conseil général. Quand j'ai postulé au poste d'écouter je ne savais pas tellement à quoi m'attendre et en même temps j'ai beaucoup de mal à supporter de voir des gens à la rue, depuis toute petite, donc je ne suis pas déçue par la réalité du métier.

Je n'ai pas eu de formation à mon arrivée. Mais avant d'être seule à répondre au 115, j'ai bénéficié d'un tutorat pendant plus d'un mois avec mes collègues, qui, elles, ont participé à une formation organisée par la FNARS. C'est en étant au contact direct des usagers que l'on apprend finalement. Nous avons quand même régulièrement des formations organisées à l'interne sur différents thèmes (les addictions, la prévention du suicide, les pathologies physiques et mentales des sans-abri...).

A.D. : Je suis écoutante non dédiée depuis deux ans au sein de l'association soutien de la Dordogne (ASD), et chargée de l'accompagnement social des

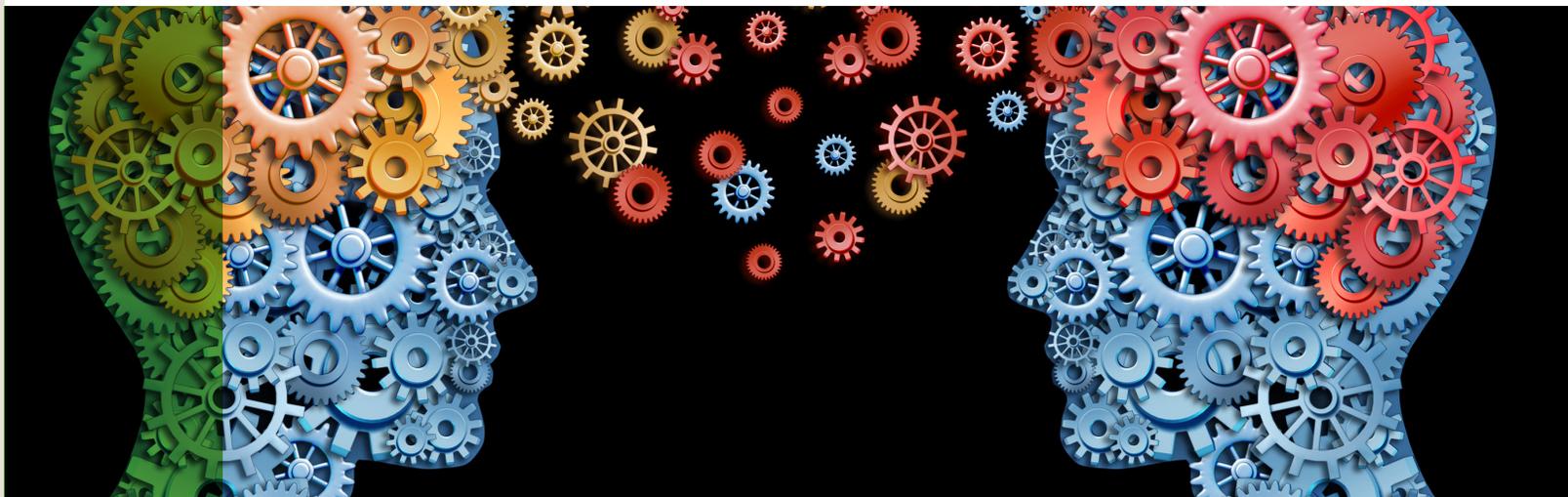
personnes hébergées en urgence et des personnes accueillies au sein de notre unité de lits halte soins santé (ULHSS). Diplômée d'état en économie sociale et familiale depuis 2006, j'ai enseigné en lycée professionnel puis travaillé dans diverses structures (CCAS, FJT, associations d'insertion par l'activité économique,...). Puis, j'ai suivi la formation écoutant 115 dispensée par la FNARS. J'avais alors pris conscience que nous étions privilégiés dans notre département par rapport aux autres, mais depuis les choses ont changé et l'on commence aussi à connaître des difficultés à exercer notre rôle d'écouter. 

Céline Figuière

+ Pour aller plus loin :

consultez chaque mois le baromètre 115 et retrouvez l'information sur les modules de formation écoutant 115 sur www.fnars.org





ACCOMPAGNER (AUSSI) L'EMPLOYEUR

La France connaît un paradoxe avec d'un côté, un chômage de plus en plus fort et de plus en plus excluant, et de l'autre, des entreprises qui peinent à recruter des personnes sur des postes peu qualifiés. Bien que près de 5 000 structures d'insertion par l'Activité Economique salariable, accompagnent et forment 275 000 demandeurs d'emploi chaque année, les politiques d'accès à l'emploi ne parviennent pas à résoudre ce paradoxe et, d'une certaine manière, l'alimentent. Ces politiques ne sont en effet pas pensées de manière globale et tendent à cloisonner la société et le marché du travail, rendant difficile le passage d'une personne de la sphère de l'insertion à la sphère de l'emploi de droit commun, et ce quels que soient la qualité de l'accompagnement proposé par les structures de l'IAE et le besoin en compétences des entreprises. La FNARS et l'association Transfer proposent d'expérimenter une solution à cette problématique.

ACCOMPAGNER L'EMPLOYEUR

Il y a près de 30 ans, l'association gironde Transfer a conceptualisé la méthode d'Intervention sur l'Offre et la Demande, dite méthode IOD.

Le principe ? L'employé et l'employeur forment un couple : pour les personnes éloignées de l'emploi, n'accompagner que la personne, l'employé potentiel, dans sa recherche d'emploi sans intégrer l'employeur potentiel à la réflexion fait courir le risque d'un échec, matérialisé soit par le non recrutement soit par la mauvaise intégration du salarié dans son nouveau poste. Un échec pour les deux parties, tant l'employeur va souffrir du turnover sur des postes peu qualifiés.

A partir de cette analyse, l'association Transfer propose une offre d'accompagnement aux deux parties, notamment auprès de l'employeur potentiel. En l'aidant à mieux définir ses réels besoins en compétence et les fonctions du poste dans l'organisation globale, en l'incitant à mettre en œuvre des méthodes de recrutement différentes du triptyque cv-lettre de motivation-entretien, Transfer permet à l'employeur de ne pas écarter de fait des candidatures intéressantes de personnes motivées et compétentes mais peu à l'aise avec l'écrit ou a priori peu qualifiées. En lui proposant une fois le recrutement réalisé des conseils, un appui et un suivi à l'intégration du salarié dans la structure, Transfer favorise alors le maintien dans l'emploi de la personne, évitant des ruptures dues à des situa-

tions que l'employeur ne sait pas traiter (problèmes périphériques à l'emploi notamment).

Mise en œuvre avec des Conseils Généraux, des PLIE (Plan local pour l'insertion et l'emploi) et des associations, la méthode IOD a déjà montré son efficacité et s'avère appréciée des entreprises et acteurs économiques, satisfaits de pouvoir s'appuyer sur une véritable offre de service en gestion des ressources humaines.

S'APPUYER SUR L'EXPERTISE DE L'IAE POUR DES PARCOURS RÉUSSIS

Les structures de l'IAE se trouvant fréquemment confrontées à cette difficulté de créer du lien avec l'entreprise pour permettre la sortie vers l'emploi durable du salarié en insertion, la FNARS s'associe avec Transfer pour ajouter à leur capacité d'accompagnement des personnes une capacité d'accompagnement des employeurs et de suivi dans l'emploi des salariés. Il s'agit en effet de voir les missions confiées aux SIAE élargies : en reconnaissant pleinement leur expertise, une expertise renforcée par l'appropriation d'une nouvelle méthode, l'État pourrait leur attribuer un rôle plus important qu'actuellement, rôle souvent dévolu aujourd'hui à des opérateurs privés de placement à l'efficacité douteuse. Pour atteindre cet objectif, la FNARS souhaite lancer en 2013 une expérimentation sur trois

ans visant à former une dizaine de SIAE et associations d'insertion réparties sur trois territoires aux principes d'action de Transfer, à les financer pendant 18 mois pour qu'elles puissent les mettre en œuvre et enfin à évaluer l'action, à la fois sur la dimension méthodologique et sur l'impact de l'accompagnement sur l'accès durable à l'emploi des personnes. Plus de 100 salariés en insertion bénéficieraient de cette expérimentation.

Un comité de pilotage national et des comités de pilotages locaux réunissant les partenaires institutionnels et sociaux de l'emploi et des fondations d'entreprises finançant l'action favoriseraient le déploiement du projet et, le cas échéant, son essaimage.

Trois territoires seraient retenus pour cette action, sur la base notamment des besoins en recrutement des entreprises partenaires.

Le tour de table financier permettant de lancer cette expérimentation n'est à ce jour pas finalisé ; la qualité des échanges avec le gouvernement ou Pôle emploi lors de la préparation de la conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale nous laisse espérer un fort soutien de leur part, pour la mise en œuvre de ce programme qui, s'il ne résoudra pas les problèmes actuels de chômage, pourra rendre aux personnes peu qualifiées une place sur le marché du travail et recréer un lien entre l'entreprise et les demandeurs d'emploi. 

Alexis Goursolas

CONFÉRENCE SUR LA PAUVRETÉ**DES AVANCÉES POSITIVES, DANS L'ATTENTE DE POLITIQUES PLUS STRUCTURELLES**

À l'issue de la conférence contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, le Premier ministre a présenté ses orientations préfigurant le plan quinquennal, qui devrait être présenté le 22 janvier 2013 au cours d'un CILE (Comité interministériel de lutte contre l'exclusion qui n'a pas été réuni depuis 2006). Doté de 2,5 milliards d'euros sur le quinquennat, effort conséquent en période de disette budgétaire, ce plan gouvernemental améliore l'accès aux droits sociaux sans proposer de réforme structurelle des politiques de solidarité.

GÉNÉRALISATION DE LA PARTICIPATION DES PERSONNES ACCUEILLIES

Le Premier ministre a tout d'abord mis en avant la participation des personnes en situation de pauvreté à l'élaboration et au suivi des politiques publiques, en insistant sur leur contribution indispensable et sur la nécessité de généraliser cette démarche à toutes les instances d'élaboration et d'évaluation des politiques sociales.

UNE GOUVERNANCE INTERMINISTÉRIELLE ET TERRITORIALISÉE

Il a affiché sa conception de la politique de solidarité en précisant « qu'il n'y [ne devait pas] pas [y avoir] une politique de lutte contre la pauvreté, une politique du travail, une politique fiscale... », orientation défendue par la FNARS. Chaque ministère devra donc être impliqué, avec un pilotage interministériel fort et des déclinaisons concrètes sur les territoires. La personnalité chargée du suivi du plan quinquennal et du suivi des feuilles de route ministérielles devra être en capacité d'assurer un pilotage interministériel.

Une conférence des financeurs concernés par une thématique sera instaurée, permettant de piloter collectivement un secteur ou un dispositif. Ce système favorisera des politiques adaptées aux besoins des personnes et des territoires, et non aux compétences et normes propres à chaque financeur public.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ET L'ADAPTATION DU TRAVAIL SOCIAL

À plusieurs reprises évoqué, l'accompagnement des personnes est placé par le Premier ministre « au cœur de notre pacte de solidarité ». Il reprend ainsi plusieurs des orientations soutenues par la FNARS : l'approche globale et pluridisciplinaire, et « aller chercher ceux qui ne demandent rien ». Il annonce en outre l'évolution du travail social, réflexion engagée par la FNARS qui organisera fin 2013 des journées du travail social.

REVALORISATION DES MINIMA, LUTTE CONTRE LE NON RECOURS ET ACCÈS AUX SOINS

Avec la revalorisation de 10 % du RSA d'ici 2017, le gouvernement choisit de consolider ce dernier filet de protection sociale. Cette mesure positive bien qu'insuffisante, s'inscrit en rupture avec la stigmatisation fréquente dans le passé des allocataires sans activité. La lutte contre le non recours à l'aide sociale est érigée en priorité avec une réforme du RSA activité pour le premier trimestre 2013, demandée par la FNARS, ainsi qu'une amélioration des conditions de la domiciliation.

En ce qui concerne la santé, nombre des propositions portées par la FNARS ont été reprises : révision du plafond de la CMU-C pour y faire entrer 500 000 nouveaux bénéficiaires, déploiement de structures pluridisciplinaires (centres de santé), nouvelle vigueur donnée aux dispositifs d'accès aux droits (PASS, Lits Haltes Soins Santé...), qui ne devront pas se substituer au droit commun mais jouer leur rôle de passerelle. C'est aussi la complémentarité des interventions entre les acteurs de la santé et ceux du social qui devra être rendue effective. La politique de santé doit rester universelle, ne pas se limiter au curatif et intégrer la prévention sur l'ensemble des déterminants de santé.

Pour les jeunes en difficulté, le Premier ministre propose la création d'une garantie jeune incluant la signature d'un contrat d'insertion, un accompa-

gnement par les missions locales et le versement d'une allocation équivalente au RSA. Cette mesure sera expérimentée pour 100 000 jeunes par an, pour un coût estimé à 500 M. Cette annonce est en retrait des engagements de la campagne présidentielle et s'avère très insuffisante par rapport aux enjeux de l'insertion des jeunes frappés par la crise économique. La FNARS fera des propositions pour compléter ce dispositif, qui, s'il reste en l'état, laissera à nouveau de côté une majorité de jeunes en difficulté.

RÉORIENTATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

En matière d'emploi, les réformes de fond annoncées rejoignent celles portées par la FNARS : développement de la médiation active et de l'accompagnement dans l'emploi, souplesse des contrats aidés pour individualiser l'accompagnement et renforcer les allers-retours avec la formation et l'entreprise, orientation de la formation professionnelle en direction des publics les moins qualifiés, accompagnement traitant à la fois les obstacles sociaux et professionnels à l'accès à l'emploi. Le Premier ministre a fait état des négociations en cours sur la sécurisation de l'emploi, négociations dont les associations accompagnant les personnes dites éloignées de l'emploi auraient dû être partie prenante pour que la solidarité soit « au cœur de chaque politique publique ». Pour sécuriser l'emploi, la FNARS maintient la nécessité de deux réformes : une adaptation de l'indemnisation du chômage à l'alternance entre courtes périodes d'emplois et périodes d'inactivité, et la mise en œuvre d'un droit à l'éducation formation tout au long de la vie. Le Premier ministre a également annoncé un « renforcement de l'insertion par l'activité économique (IAE) », sans autre précision. Si la FNARS, à court terme, attend un renforcement des moyens financiers pour le secteur, elle attend aussi une réforme permettant de renforcer son rôle à l'égard des personnes éloignées de l'emploi.

LOGEMENT ET HÉBERGEMENT : UN PLAN PLURIANNUEL TOUJOURS EN ÉBAUCHE

En matière d'hébergement et de logement, la « fin de la gestion du thermomètre de l'hébergement d'urgence » a été réaffirmée. 4 000 nouvelles places seront créées en CADA, 4 000 places pour l'hébergement, avec un effort complémentaire de même ampleur sur le logement accompagné et des mesures de prévention des expulsions. La FNARS se félicite de ces mesures, mais considère qu'elles ne constituent pas une réponse structurelle face à la précarité grandissante. Seules des réformes structurelles tenant compte des évolutions sociétales permettront de résoudre durablement la crise du logement. Quelques annonces vont certes dans ce sens : réforme des modalités d'attribution des logements sociaux, mise en œuvre d'une garantie universelle des risques locatifs. Mais ce ne sera pas suffisant, tout comme d'ailleurs la simple réaffirmation d'un objectif de construction de 150 000 logements sociaux par an : comment y parvenir sans une réforme des politiques d'urbanisme, une loi de programmation comme le propose le rapport préparatoire ? La feuille de route de la ministre du Logement devra le préciser. Le nouveau gouvernement n'a en outre pas profité de la conférence pour définir des orientations claires quant à la réforme du « Logement d'abord ».

Si la conférence a lancé une dynamique visant à renforcer la protection sociale des plus démunis, la FNARS devra maintenir la pression jusqu'au CILE du 22 janvier 2013 pour que le plan quinquennal intègre des mesures plus structurelles de traitement de l'exclusion et sera active dans le suivi et l'évaluation des nouvelles orientations gouvernementales. ■

+ Pour en savoir plus :

consultez les rapports préparatoires sur www.fnars.org

RESPONSABILITÉ PÉNALE ET CIVILE

LA RESPONSABILITÉ CIVILE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX

La responsabilité civile des travailleurs sociaux peut être engagée dans le cadre des fonctions qu'ils sont amenés à exercer au sein des associations. Cette mise en cause est, le plus souvent, garantie par une assurance souscrite par l'employeur (au nom de l'association). Mais parce qu'un dommage peut relativement vite arriver, notamment du fait des enfants qui sont placés sous la responsabilité des associations (dans le cas de placement de mineurs en danger ou au titre de l'enfance délinquante), il est tout particulièrement conseillé de vérifier que l'association et le travailleur social ont bien souscrit une assurance responsabilité civile.

LA RESPONSABILITÉ CIVILE : C'EST QUOI ?

La responsabilité civile implique nécessairement la réparation d'un préjudice qu'une personne a causé à autrui. Cette réparation prendra la forme d'une indemnisation de la victime. Elle sera donc prise en charge, le plus souvent par une assurance, encore faut-il s'en assurer.

Il existe deux fondements à la responsabilité civile : soit le rapport entre la victime et l'auteur du dommage est lié par un contrat : il s'agira alors de la responsabilité civile contractuelle ; soit aucun rapport contractuel n'existe et dans ce cas, la loi régleme la réparation du préjudice subi (on parle de responsabilité civile délictuelle).

LA RESPONSABILITÉ CIVILE CONTRACTUELLE

Dans le secteur social, les associations sont bien souvent liées avec les personnes accueillies par la signature d'un contrat. Il peut s'agir d'un contrat de séjour par exemple. Dans le cadre de ce contrat, l'association, et les travailleurs sociaux par conséquent, doivent respecter ce qui est prévu au contrat. L'association a une obligation d'infor-

mation et de conseil auprès des personnes accueillies. La loi 2002-2 a renforcé cette obligation.

Une distinction doit cependant être faite entre certaines prestations qui sont soumises à une obligation de moyen (le gestionnaire s'engage à tout mettre en œuvre pour atteindre un objectif) et d'autres qui relèvent d'une obligation de résultat (le gestionnaire doit impérativement atteindre cet objectif faute de quoi sa responsabilité serait engagée). S'il s'agit d'une obligation de moyen (ex : relogement), une faute devra être prouvée pour engager la responsabilité des travailleurs sociaux ou de l'association : celle de ne pas avoir eu des diligences suffisantes eu égard aux usages de la profession et qui ont eu pour conséquence de créer un dommage : celui

de ne pas avoir abouti au relogement effectif. En cas d'obligation de résultat, la faute est présumée du simple fait que l'obligation n'ait pas été respectée. Ce sera le cas par exemple d'un défaut d'information ou de conseil qui aura eu pour conséquence de créer un dommage à la personne accueillie (ex : non ouverture de droits sociaux pour défaut d'information). L'obligation de sécurité qu'ont les travailleurs sociaux à l'égard des personnes hébergées et accueillies dans un centre d'hébergement semble relever d'une obligation de moyen selon la jurisprudence. Les travailleurs sociaux doivent mettre en place toutes les mesures qu'ils sont en mesure d'apporter pour assurer la sécurité des personnes hébergées. Leur responsabilité ne sera engagée qu'en cas de faute.

LA RESPONSABILITÉ CIVILE DÉLICTEUELLE

Lorsqu'il n'existe pas de contrat signé entre l'association et la personne, on parle de responsabilité délictuelle. La faute d'un travailleur social engagera la responsabilité de l'association si elle a eu pour conséquence de créer un dommage envers une personne. Encore faut-il prouver le lien de causalité entre la faute et le dommage. Le non-respect d'un règlement de fonctionnement par un salarié pourra être une faute susceptible d'engager sa responsabilité par exemple. Les tribunaux examineront cependant le comportement du salarié en fonction des circonstances de la situation. 

Marion Lignac

+ Pour en savoir plus :

RESPONSABILITÉ CIVILE ET ENFANTS PLACÉS SOUS SA GARDE...

Les parents qui habitent et exercent l'autorité parentale sur leurs enfants sont responsables de plein droit des dommages qu'ils causent à autrui (art. 1384 al.4). Le fait que les enfants soient hébergés par un centre d'hébergement ne transfère pas une nouvelle responsabilité de l'association si celle-ci ne s'est pas vue confier en tant que telle une mission éducative par un juge ou par le conseil général. Les parents restent responsables de plein droit. Seule la faute de la victime et la force majeure pourront exonérer la responsabilité des parents.

En revanche, si un juge a confié l'éducation du mineur à une association (tant au titre de l'assistance éducative que de l'enfance délinquante), la responsabilité de l'association pourra être engagée si la décision du juge des enfants a été de lui transférer la responsabilité d'organiser, de diriger et de contrôler le mode de vie du mineur. Dans cette situation, seule la faute de la victime et la force majeure (événement qu'on ne pouvait prévoir) peut exonérer l'association de sa responsabilité et ce, même si le mineur habite avec

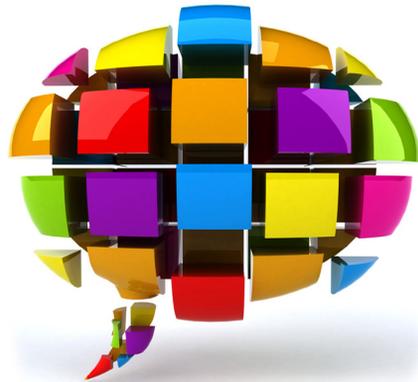
ses parents (Civ, 6 juin 2002). Le travailleur social n'engagera sa responsabilité personnelle que s'il agit hors du cadre de ses fonctions et en dehors de ses missions. Pour les mesures d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO), l'association ne pourra être déclarée responsable si « la mesure n'est pas de nature à transférer à l'association tout ou partie de l'autorité parentale, l'association n'ayant aucun pouvoir effectif de direction et de surveillance sur le mineur » (Civ, 19 juin 2008).

En ce qui concerne la décision du président du conseil général d'admettre (même à la demande des parents) la prise en charge d'un mineur par le service d'aide sociale à l'enfance, la jurisprudence considère que cela a pour effet de transférer au département la responsabilité d'organiser, diriger et de contrôler la vie du mineur pendant la durée de sa prise en charge. Sa responsabilité est alors engagée même sans faute pour les dommages causés par le mineur. (CE 26 mai 2008). 

ETMAPAROLE !

UN PROJET À PLUSIEURS VOIX

Personne ne sait qui viendra aujourd'hui. Et s'ils viennent, à quelle heure ils arriveront. Mais cet aléa fait en quelque sorte partie du projet : tous les quinze jours, des personnes hébergées, Matthieu Castelli, et Cécilia Clérel coordinateurs du projet chez Emmaüs Solidarité, et Emmanuel Vandamme, enseignant à l'École supérieure de journalisme de Lille, se retrouvent en comité de rédaction dans l'un des centres Emmaüs Solidarité. Et comme dans un comité de rédaction d'un média classique, ils discutent des prochains articles à publier, du meilleur angle, des derniers reportages.



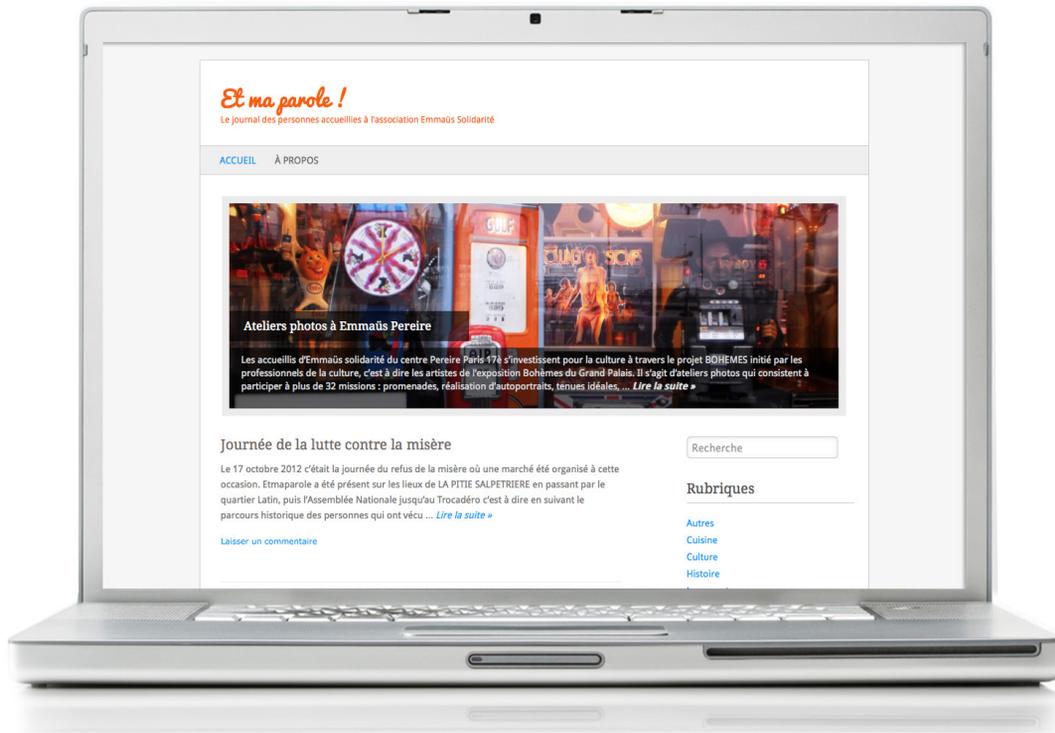
Les journalistes ne sont ni des professionnels, ni des étudiants en journalisme, ni des stagiaires, mais des personnes hébergées dans un centre d'Emmaüs Solidarité, pour une durée plus ou moins longue. Pendant quelques heures, le temps n'est plus consacré à l'angoisse du lendemain, à une situation professionnelle ou familiale difficile, mais aux futurs lecteurs. Lecteurs du blog d'abord, Etmaparole!, et depuis peu du magazine du même nom.

Ce mercredi, cette réunion de travail se passe dans le centre Louvel-Tessier, dans le 10^e arrondissement de Paris. Refait à neuf il y a peu, l'espace ouvert du premier étage offre un cadre idéal à cette discussion à la fois formelle et ludique. Ils sont cinq, hébergés au centre Louvel-Tessier ou dans d'autres centres de l'association. Tous prennent « leur » blog très au sérieux. Comme Timothé, ils sont venus aujourd'hui avec des propositions d'articles et de reportages à organiser dans les prochains jours. Journée mondiale contre la misère, sortie à la pêche, dépistage du cancer du sein, les thématiques sont variées et surtout ne tournent pas toutes autour de la précarité. « *Il faut que l'on parle de choses légères aussi, pas seulement de nos difficultés ou de sujets tristes !* », dit Régis. « *Mais je veux quand même parler de ce qui me touche, moi, en tant que sans-abri depuis 12 ans, et mère de famille* »,

rétorque Marie-Eugénie. Et le débat est lancé. Rapidement interrompu par un autre hébergé du centre qui vient voir ce qui se passe et qui, conquis par le projet, récite une poésie avant de promettre de venir au prochain comité et d'écrire dans le blog.

UN BLOG POUR RESTER CONNECTÉ AUX AUTRES

Comment prendre du recul et continuer à observer ce qui se passe autour de soi quand les difficultés dans son parcours individuel prennent le pas sur tout le reste ? C'est le grand pari que réussissent à tenir celles et ceux qui font partie de l'équipe rédactionnelle du blog Etmaparole!, et l'alimentent jour après jour d'articles sur leur vie ou des événements d'actualité qu'ils repèrent dans les journaux ou sur Internet. Pendant les premiers mois de cette aventure éditoriale, ils étaient aidés par Christian Bertin, vice-président d'Emmaüs Solidarité et rédacteur en chef du blog. Décédé en octobre dernier, il avait été accueilli dans un centre d'hébergement de l'association en 2007 après avoir perdu son travail. Depuis, il avait fait de l'expression des usagers son cheval de bataille et considérait le blog comme une façon de s'intégrer à la société. Il portait les projets rédactionnels de chaque contributeur et valorisait leur investissement personnel dans cette action collective qui dépasse Emmaüs Solidarité en faisant plus largement une place aux personnes accueillies dans le débat public. Christian Bertin ne viendra plus aux comités de rédaction. Mais ils restent pour l'instant animés par Emmanuel qui, deux fois par mois, vient de Lille à Paris pour guider le travail rédactionnel de ces apprentis ●●●



« IL FAUT QUE L'ON PARLE DE CHOSSES LÉGÈRES AUSSI, PAS SEULEMENT DE NOS DIFFICULTÉS OU DE SUJETS TRISTES ! »

●●● journalistes, sans-abri, parfois sans papiers qui rédigent leurs articles sous pseudonyme. Emmanuel décide avec eux des articles du blog repris dans le magazine Etmaparole!, trimestriel lancé à l'été 2012 et tiré à 2 000 exemplaires.

UN PARTENARIAT À MULTIPLE FACETTES

Mettre en place une publication pour et par les personnes accueillies n'a pas été si simple. Lancé en 2011, le partenariat passé entre Emmaüs Solidarité, la Fondation Orange et le conseil régional d'Ile-de-France, a permis de franchir un premier pas vers la prise de parole des personnes accueillies dans les centres d'Emmaüs Solidarité. Ce partenariat comprend plusieurs volets dont l'équipement numérique, la maintenance et la participation des personnes accueillies. L'objectif d'étendre l'accès de l'outil informatique à toutes les personnes accueillies et en précarité a convaincu la Fondation Orange de financer ce projet. Ce partenariat a permis l'accès à des ordinateurs et à des formations multimédias, favorisant l'expression des usagers dans les centres d'hébergement, par la parole, dans les groupes d'expression ou comités de rédaction, et par l'écriture, sur le blog et dans le magazine. Plusieurs centres de l'association étaient équipés d'ordinateurs depuis déjà quelques années, via un ancien partenariat avec

Microsoft. Grâce à la Fondation Orange, ce sont 18 postes supplémentaires, sur quatre centres qui ont pu être mis à disposition. Installé dans une petite pièce, comme au centre d'hébergement Pereire, le cyberspace est ouvert tous les jours à partir de 14h. Il permet aux personnes hébergées de se connecter à Internet, d'envoyer des mails, regarder des vidéos, rechercher des offres d'emploi, alimenter leur profil facebook ou remplir leur dossier à la CAF et pour certains rester en lien avec leur famille. Et de rédiger des articles pour le blog Etmaparole !

Dans deux cyberspaces, des salariés Emmaüs Solidarité dispensent des formations aux personnes accueillies qui en font la demande. Ainsi, Mathias Vandermulen, formateur de formateur, a conçu ce programme sur la base du Passeport Internet Multimédia (PIM), un diplôme prenant en compte un référentiel de compétences allant de l'utilisation de l'équipement au traitement des fichiers numériques. Le plan de formation lié au projet comprend 38 séances de 3h, à la suite desquelles l'utilisateur peut passer le PIM dans un centre Ageca. « L'obtention du PIM est valorisante, parce qu'il s'agit d'un diplôme reconnu et qu'ils peuvent mettre sur leur cv », explique Mathias Vandermulen. Après un an de mise en place, le projet intitulé « contre la fracture numérique et pour l'expression des usagers » devrait être pérennisé et développé. ■

Céline Figuière

+ Pour aller plus loin : www.etmaparole.com

CAMPAGNE

ROUGE DE RAGE

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : LA NOUVELLE CAMPAGNE DE NI PUTES NI SOUMISES



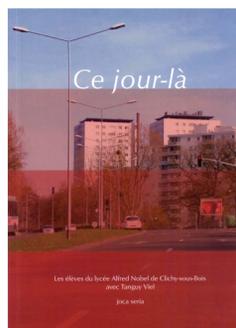
«Vert de nerfs», «rouge de rage» ou «violet de viol», c'est par cette gamme de couleurs, des couleurs d'hématomes, que Ni putes ni soumises a décidé de communiquer sur les violences faites aux femmes. En 2011, 122 femmes sont mortes sous les coups de leur compagnon. Des chiffres en baisse mais qui n'en demeurent pas moins trop élevés. Cette campagne a pour but de dénoncer mais surtout d'éviter l'indifférence. Lorsqu'une femme a des bleus, il ne faut pas hésiter à en parler, à essayer de discuter, même s'il peut être difficile de trouver les mots pour aborder le sujet. Rappelons que le numéro d'écoute anonyme 3919 permet aux femmes victimes de violence d'être écoutées, et de bénéficier d'une information appropriée.

ROMAN

CE JOUR-LÀ

DE ED. JOCA SERIA

CLICHY, VILLE D'AUTEURS



«Ce jour-là» raconte Clichy. Un autre Clichy-sous-bois que celui des media, à travers le regard de ceux qui y habitent : un chauffeur de bus, un policier, une personne âgée, un adolescent... Et derrière chacun des personnages, un ou plusieurs élèves du lycée Alfred Nobel. Une écriture «collégiale» accompagnée par un auteur, Tanguy Viel, invité par le lycée à participer à cette aventure littéraire.

A travers cette expérience de l'écriture, c'est une appréhension différente de la littérature qui a été offerte à des jeunes, à

un âge où souvent ils s'en éloignent. Moins académique, moins froide, une plongée dans le travail de l'auteur, celui qui observe, imagine, se met à la place de... une manière de sortir de soi, d'apprendre à lire le monde, de nouer des liens aux autres avec la littérature.

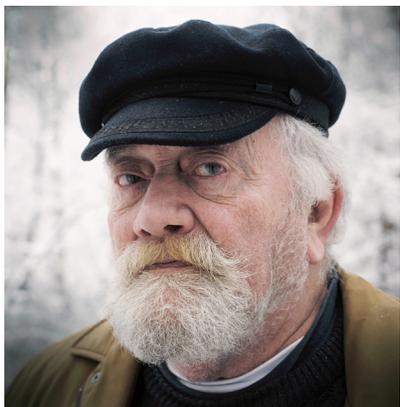
Ce projet a été financé dans le cadre d'une résidence d'écrivain. Chaque année, le conseil général d'île-de-France consacre ainsi une enveloppe de 800 000 euros pour «favoriser une relation vivante des habitants à la création littéraire». Les auteurs, liés à un hôpital, une école, une maison de retraite, perçoivent sur dix mois une bourse pouvant aller jusqu'à 20 000 euros. ■

Ce jour-là - Ed. Joca Seria - 9 €

LIVRE

MÉMOIRE D'OUBLIÉS DE GEORGES PACHECO

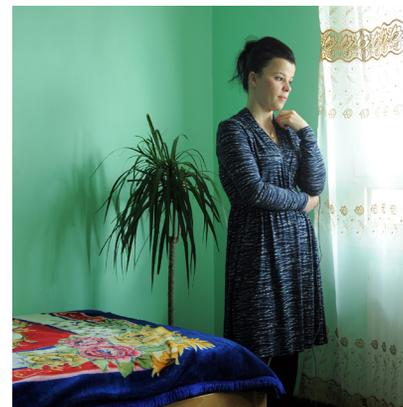
DES IMAGES CONTRE L'OUBLI



Le livre *Mémoire d'oubliés* de Georges Pacheco retrace en photographies et en récit l'histoire d'une trentaine de résidents de l'Association de Logement Accompagnés Nelson Mandela au Mans. Pendant presque un an, ce photographe qui a étudié la psychologie de l'art, est venu dîner et parler avec ces oubliés, aux vies difficiles, pour retrouver, avec eux, et par eux, le fil conducteur de leurs souvenirs. Si prendre la parole n'est pas chose aisée, offrir son image l'est parfois encore moins. Georges leur a proposé de réaliser librement leur autoportrait, dans le lieu qu'ils trouvaient le mieux représenter leur état d'être à ce moment-là. «Plutôt que de faire moi-même des portraits je les ai amenés à prendre en charge ce moment, à appuyer sur la poire pour leur donner un accès encore plus fort à la sincérité. Je leur demandais juste de penser à l'histoire qu'ils m'avaient racontée», dit-il. Son travail a ensuite consisté à interpréter cette mémoire à travers des images poétiques ou symbolique, en dytiques. Le résultat, magnifique, interdit l'oubli. ■

POUR COMMANDER CET OUVRAGE CONTACTER :

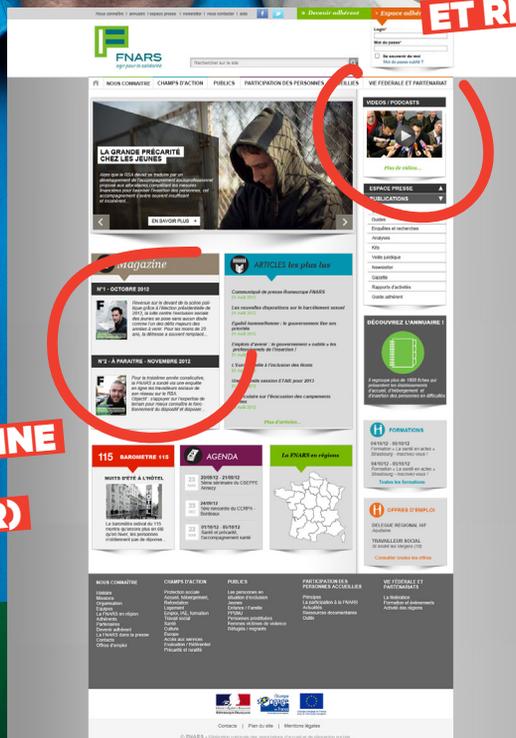
rsmandela.contact@orange.fr ou georgespacheco@orange.fr



RETROUVEZ F MAGAZINE SUR LE NOUVEAU SITE DE LA FNARS



**LES PODCASTS
DES INTERVIEWS
ET REPORTAGES**



**LES ARTICLES MAGAZINE
À LIRE ET PARTAGER
(FACEBOOK, TWITTER)**

WWW.FNARS.ORG



« LA PÉDAGOGIE EST ESSENTIELLE POUR FAIRE COMPRENDRE À CHACUN CE QU'EST LA PRÉCARITÉ »

ETIENNE PINTE



Etienne Pinte est président du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) depuis juillet 2010. Il est l'auteur de nombreux rapports, dont un rapport sur l'hébergement d'urgence et l'accès au logement, remis à François Fillon en septembre 2008. Il dresse un bilan au lendemain de la conférence de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

Quelles avancées reprenez-vous de la conférence contre la pauvreté qui s'est tenue en décembre ?

E.P. : Il faut tout d'abord saluer la démarche qui a impliqué l'ensemble des ministres concernés et fait entrer la lutte contre les exclusions et la pauvreté parmi les priorités. La pédagogie est essentielle pour faire comprendre à chacun ce qu'est la précarité, casser les idées reçues, et construire un sentiment de co-responsabilité. L'État et les collectivités doivent évidemment s'engager mais il appartient aussi à chacun d'agir en restant attentif à ce qui se passe dans son environnement. En ce qui concerne les mesures annoncées, il y a de belles avancées. En matière d'hébergement tout d'abord, des engagements clairs ont été pris pour mettre fin à la gestion au thermomètre. Le 31 mars prochain, il ne devrait donc pas y avoir de remise à la rue des personnes hébergées dans les structures hivernales. Cécile Duflot s'efforce de trouver des lieux pour créer des places pérennes. Par ailleurs, 150 000 logements sociaux ont été annoncés. C'est bien évidemment positif mais il faut que 50 % d'entre eux soient des logements très sociaux (PLAI+). Les mesures en faveur des jeunes sont également des signes positifs, que ce soit les emplois d'avenir ou la création d'une garantie jeune parallèlement à un contrat d'insertion. En leur temps les emplois jeunes avaient vraiment permis à des

jeunes diplômés de s'insérer durablement dans l'emploi. Je pense que ces nouvelles mesures, qui s'adressent cette fois à ceux qui sont sans formation, redonneront des perspectives à la part la plus exclue de la jeunesse.

Avez-vous des déceptions ?

E.P. : Elles sont nombreuses, certaines de nos recommandations n'ayant pas été entendues. Par exemple, la revalorisation du RSA reste trop timide pour s'attaquer à la grande pauvreté pour les personnes dont les revenus sont inférieurs à 600 euros par mois. De même, un effort a été fait sur la CMU-c, mais pas sur la CMU. Or tous ceux qui sont en dessous du seuil de pauvreté devraient pouvoir en bénéficier. Quant à l'actualisation de l'aide personnalisée au logement (APL) que nous demandions pour tenir compte de l'accroissement des charges locatives et énergétiques, elle n'a pas été retenue. Je conclurai en disant que même si l'ouverture de 4 000 places de CADA va permettre de soulager ce dispositif aujourd'hui engorgé, il faut aller plus loin puisque cela ne règle pas le problème. La France reçoit 60 000 demandes de statut de réfugié chaque année, ce qui est considérable. Or il faut au total entre 19 et 20 mois avant qu'une décision soit prise. Entre temps, les personnes ont appris notre langue, ont noué des liens, ont parfois eu un ou plusieurs enfants.

Le 8^{ème} collège du CNLE, en expérimentation depuis juin 2012 et com-

posé de personnes accompagnées, a participé à l'ensemble des groupes de travail. Avez-vous le sentiment que les personnes accompagnées ont été ainsi écoutées ?

E.P. : Les sept groupes de travail préparatoires à la conférence ont travaillé avec les deux tiers des membres du CNLE (avec 6 représentants dans chaque groupe dont 2 du 8^{ème} collège). Pour ce 8^{ème} collège, la conférence a été un moment très fort pour lequel les membres ont bénéficié de réunions de formation en lien avec les thématiques traitées, et en amont. À la constitution du collège, il n'était pas question de conférence nationale. En quelques mois, se retrouver à participer aux groupes de travail préparatoires n'était donc pas évident. Je pense qu'on peut parler d'épreuve initiatique. Mais nul doute sur le fait qu'ils ont pu enrichir les débats. Le Premier ministre est par ailleurs sensible à leur participation. Je crois qu'il a été saisi par la force du réalisme des membres du 8^{ème} collège lorsque ceux-ci ont pris la parole à Matignon le 20 septembre dernier. Il me semble clair aujourd'hui que le 8^{ème} collège est voué à être pérennisé, et à servir de modèle pour d'autres institutions publiques comme privées. Le rapport sur la gouvernance me semble d'ailleurs très positif.

Quels progrès en matière de lutte contre l'exclusion peut-on attendre du plan quinquennal ?

La conjoncture économique pousse à

agir en temps réel. On le voit dans les annonces du Premier ministre qui avaient pour horizon la loi de finances 2013. Le plan devra venir consolider les acquis de la conférence et concrétiser certains engagements. Il devra intégrer la possibilité de moduler les actions en fonction de l'évolution de la conjoncture. Des orientations sont prises aujourd'hui dans un contexte budgétaire contraint. Si des marges de manoeuvre réapparaissent, on doit pouvoir aller au-delà.

Quel rôle jouera le CNLE dans la mise en œuvre du plan quinquennal ?

E.P. : Tout d'abord un rôle de vigilance. Le CNLE veillera au suivi des mesures, et à leur évaluation. Nous serons également une sorte de boîte à outils, comme peuvent l'être l'ONPES et l'INSEE, au service de la personne qui sera nommée pour le suivi du plan et des feuilles de route ministérielles. Je pense pouvoir dire que Jean-Marc Ayrault est en phase avec le CNLE. J'ai pour ma part été confirmé dans mon rôle de Président et je continuerai à sensibiliser les membres du gouvernement à la réalité de la précarité. Le changement d'attitude est notable par rapport à l'ancienne majorité. Le Président de la République et le Premier ministre se sont rendus dans des associations, cela témoigne de leur sensibilité au problème de l'exclusion et de la précarité, et de leur volonté de comprendre ce que vivent les personnes. ■